

Escoutoux

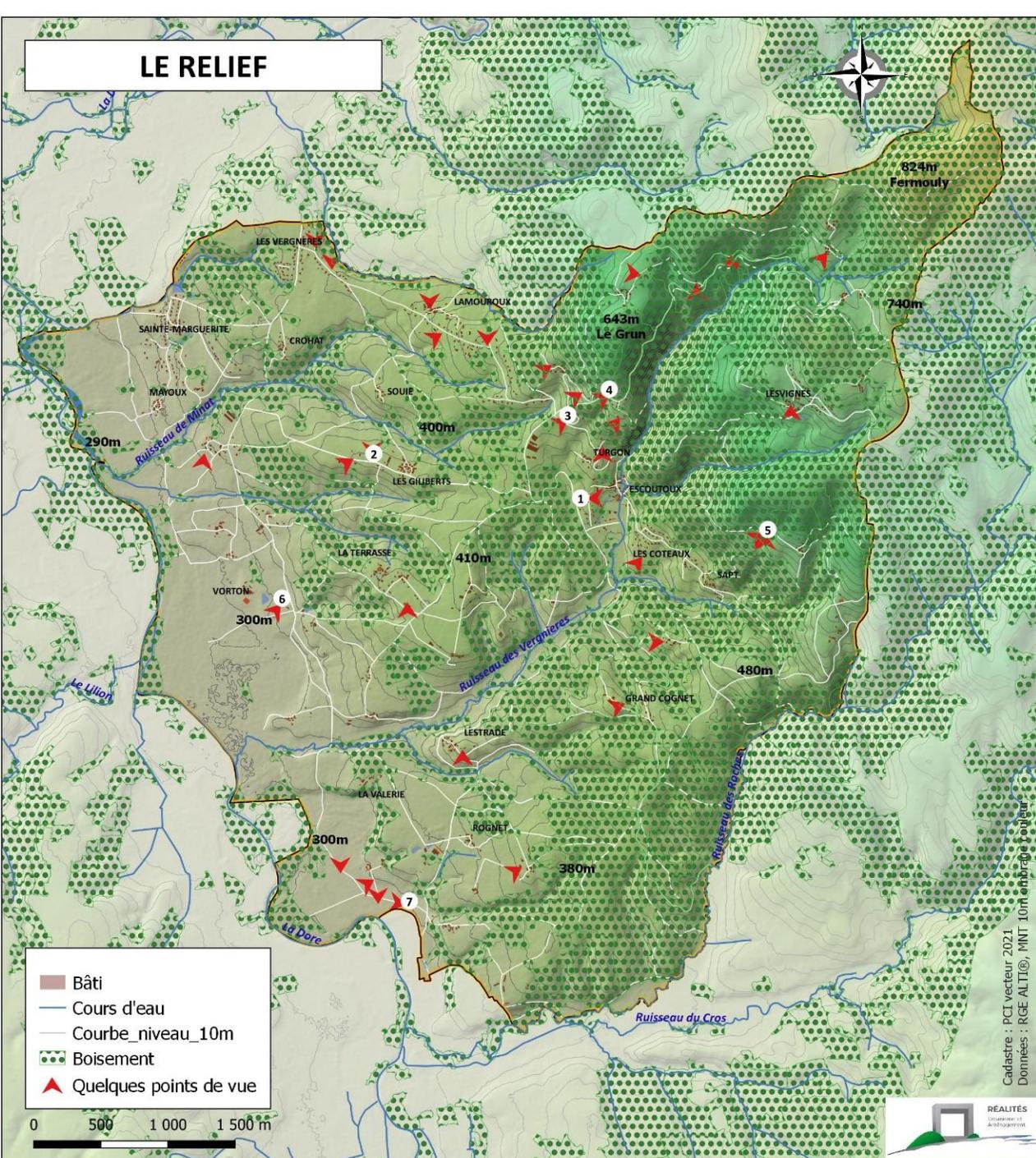
Synthèse du diagnostic paysager: Janvier 2022

ANALYSE PAYSAGÈRE

- Contexte géophysique
- Ressources nuisances et risques
- Occupation du territoire et consommation foncière
- Caractéristiques paysagères
- Patrimoine

CONTEXTE GÉOPHYSIQUE

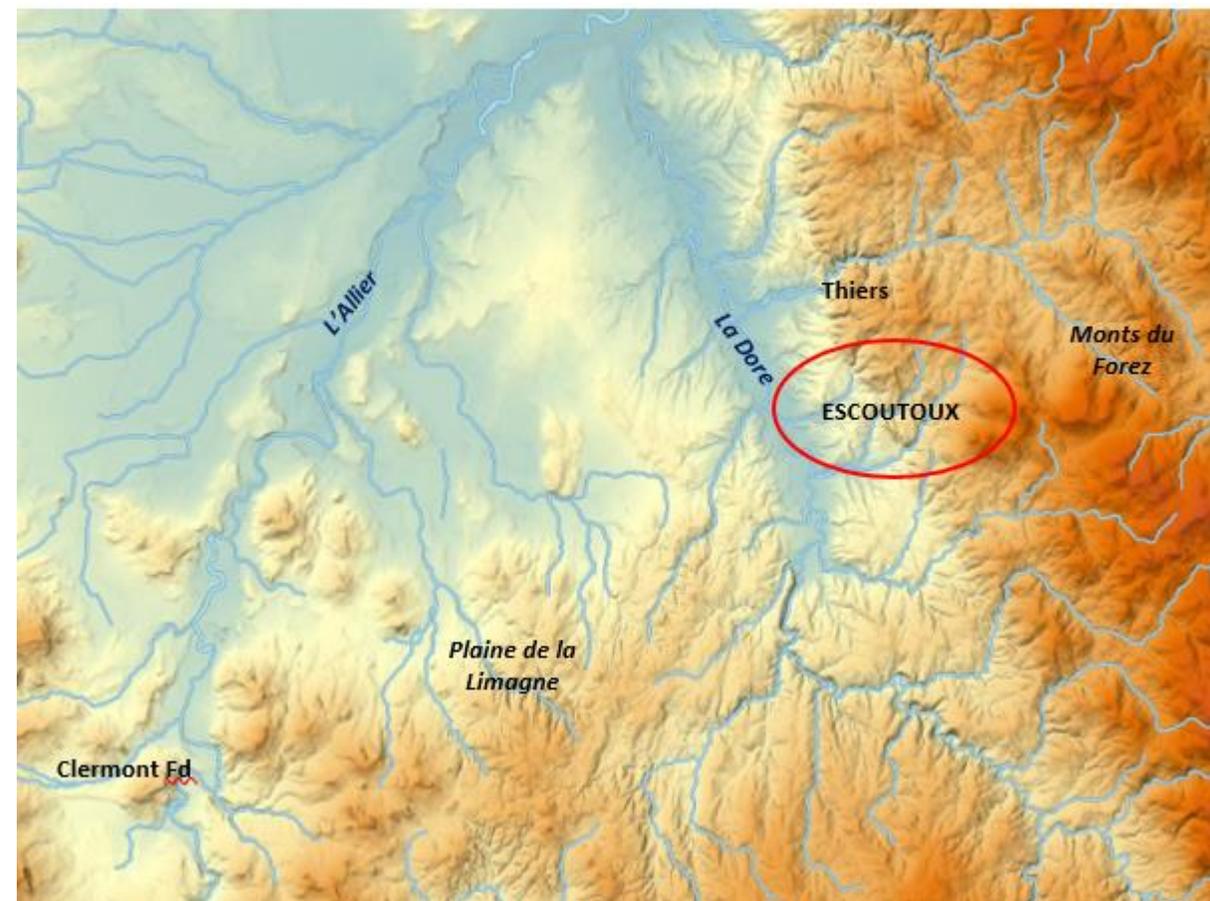
LE RELIEF



- Commune implantée dans un espace de transition, les contreforts des Monts du Forez (à l'Est), et la plaine de la Dore (formant la limite Ouest)

- Les variations d'altitudes sont donc plutôt élevées entre les espaces bordant la rivière La Dore (à l'ouest) et les reliefs en limites Nord-Est :

- Environ 840 m d'altitude sur les points hauts du territoire, au Nord-Est
- Environ 300 m d'altitude dans la vallée de la Dore, à l'Ouest





Les Giliberts (2)

- Vues majoritairement dominantes, ouvertes à l'ouest (vues lointaines combrailles, chaîne des puys, sancy), au sud (col du Béal) : longue langue de massifs

Au dessus de Turgon (4)





Vers Vorton (6)



Sud Ouest (7)



- La frange nord de la commune offre des vues frontales sur Thiers et ses massifs boisés

Vues depuis Les Philiberts

⇒ Des points de vue remarquables, supports d'attractivité résidentielle et touristique, à préserver et valoriser: identification et protection des principaux points de vue?

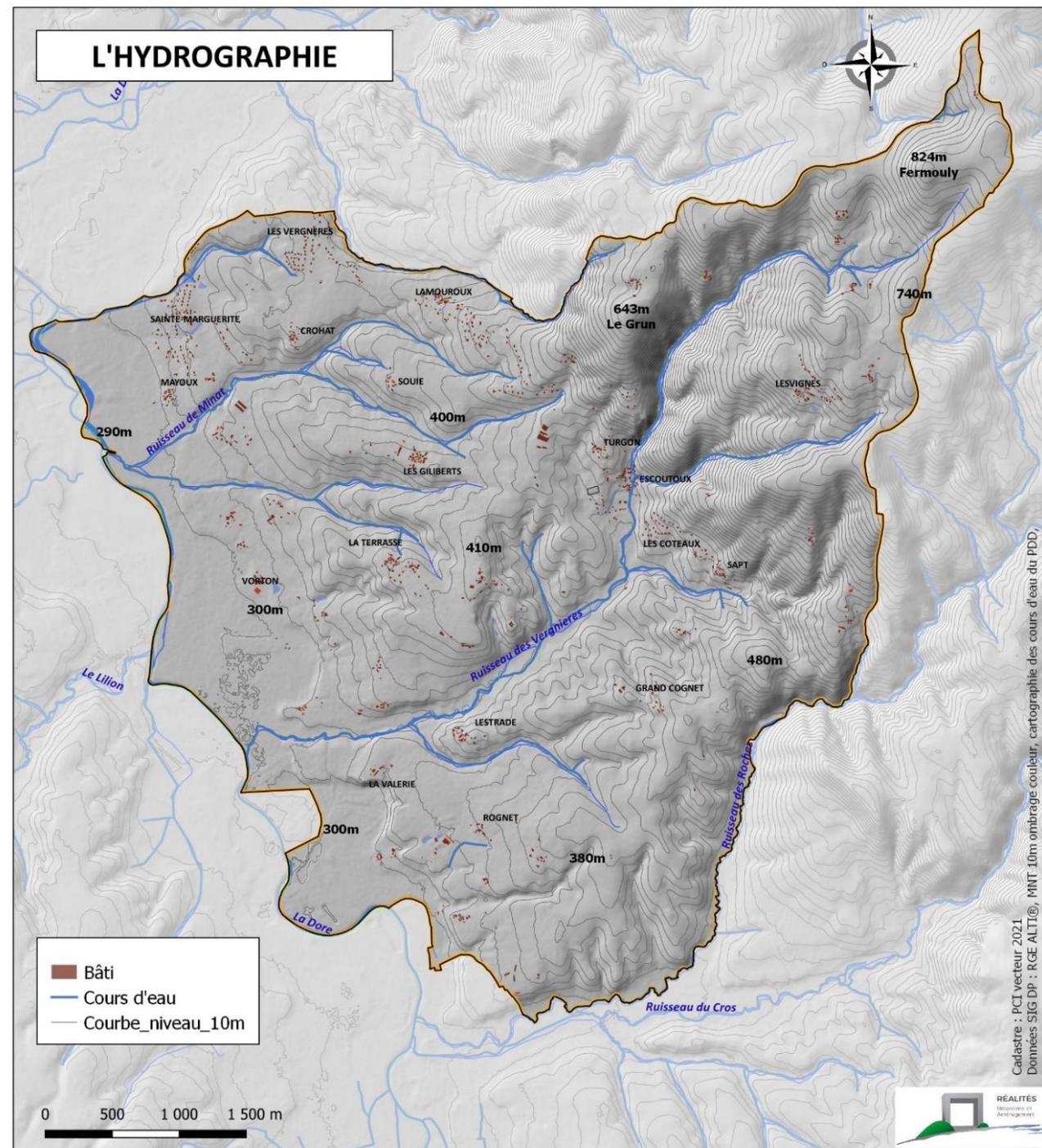


Hydrographie

- Le Bassin versant de l'Allier
 - La commune d'Escoutoux se situe en **rive droite de la rivière la Dore**. Celle-ci constitue la limite naturelle ouest de la commune.
 - Plusieurs affluents de la rive droite de la Dore drainent le territoire communal.
 - Le ruisseau de Minat au nord,
 - Le ruisseau de Minat prend sa source dans la commune de Escoutoux
 - Le ruisseau des Vergnières au centre,
 - Le ruisseau des Roches, marquant la limite communale sud,

La limite communale nord est également marqué par un cours d'eau, le Lamouroux, affluent de la Durolle.

⇒ **Préserver a minima les ripisylves, identifier et protéger les têtes de bassin versant**



Hydrographie

- Plans d'eau: application de la Loi Montagne

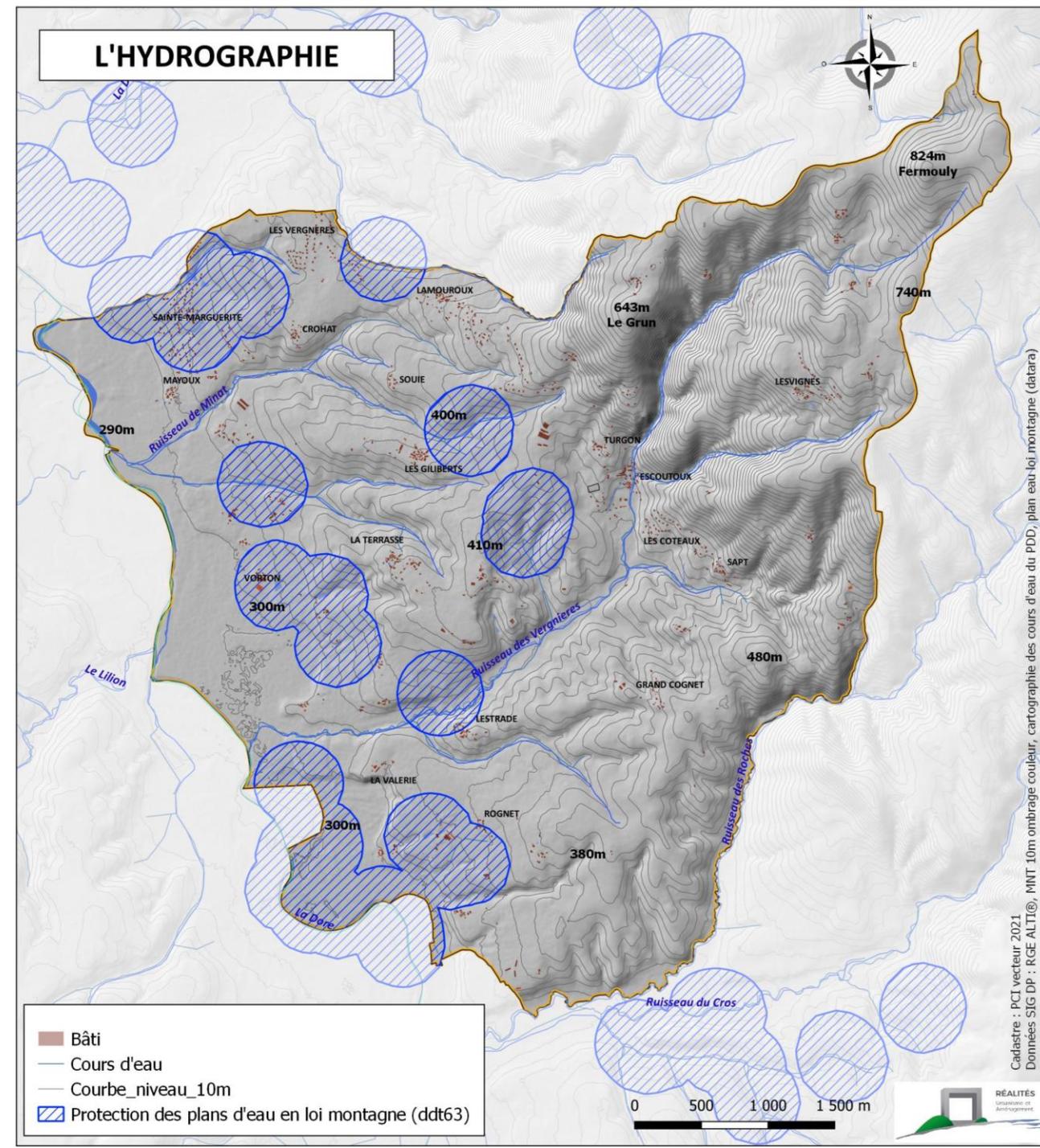
REGLE GENERALE

- Inconstructibilité sur un périmètre de 300 m autour de la rive sauf pour:
 - Bâtiments agricoles, pastoral ou forestier
 - Refuges/gîtes d'étape ouvert au public pour randonnée
 - Aires naturelles de camping
 - Equipement culturel lié au caractère lacustre des lieux
 - Equipements d'accueil et de sécurité nécessaires à la baignade, sport nautique, promenade ou randonnée

POSSIBILITE DE DEROGATION PAR LE PLU

- Possibilité d'identifier les plans de faible importance, exclus.

⇒ Secteur en limite de Thiers à exclure + vérifier en fonction des projets si d'autres plans d'eau sont concernés et doivent être exclus.



PREMIERS ENJEUX DÉGAGÉS

- **Un territoire « en transition » entre la vallée de la Dore et les Monts du Forez, offrant des vues éloignées dégagées contribuant fortement à l'attractivité de la commune**
 - Valorisation autour du tourisme, dans la poursuite de l'existant? Chemins de randonnée, identification des principaux points de vue?...
 - Une attractivité résidentielle qui ne doit pas se réaliser au détriment du paysage de la commune

Ex: extension urbaine linéaire progressive sur Les Giliberts: cadre paysager remarquable mais banalisation du paysage urbain et rural de la commune
- **Des co-visibilités entre certains secteurs d'Escoutoux et Thiers**
 - Préserver les silhouettes bâties des groupes de constructions et hameaux
 - Définir un règlement permettant d'encadrer l'aspect extérieur des constructions et l'intégration dans la pente, afin de favoriser l'intégration des nouvelles constructions et préserver le cadre de vie de la commune
- **Protéger les cours d'eau et identifier les plan d'eau de faible importance => diagnostic environnemental**

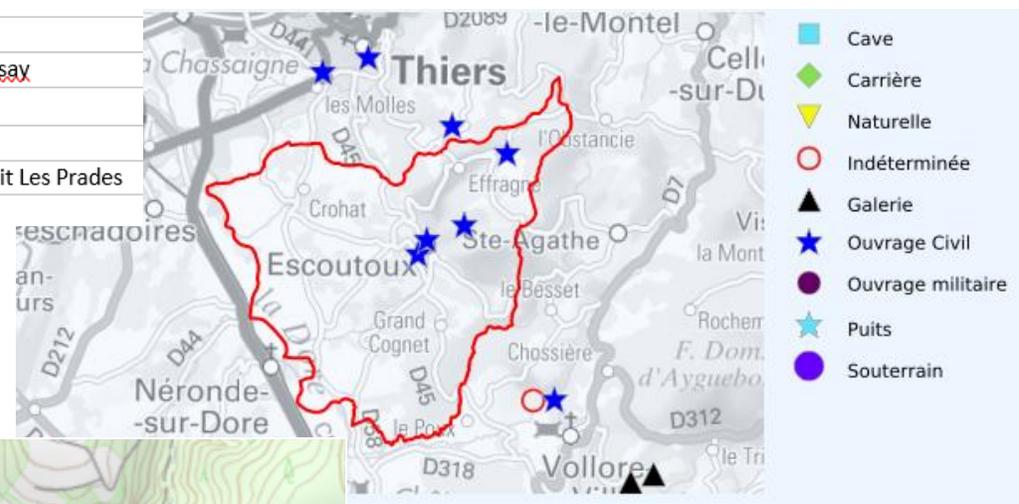


RESSOURCES, NUISANCES ET RISQUES

Nuisances et risques

- Sismicité : Aléa modéré (en zone 3). Ce classement implique l'application des règles de construction parasismiques, pour toute construction neuve, pour les travaux lourds ou d'extension de l'existant, pour les établissements recevant du public,...
- Mouvement de terrain - Glissement de terrain – sans victime ni dommage : sites ou secteurs concernés par l'urbanisation
- 4 cavités (souterrain)
- Potentiel radon : catégorie 3 (fort)
- Sites industriels et de service, en activité ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols (source BASIAS) : 2 établissements de coutellerie, dans la zone industrielle de la Plaine
- Phénomènes météorologiques : tempête et grains (vent)
- 2 canalisations de Gaz naturel

Nom
Souterrain, Hameau de Rabissay
Souterrain, Lieu-dit Le Cheix
Souterrain, Lieu-dit La Cure
Souterrain des Prades, Lieu-dit Les Prades



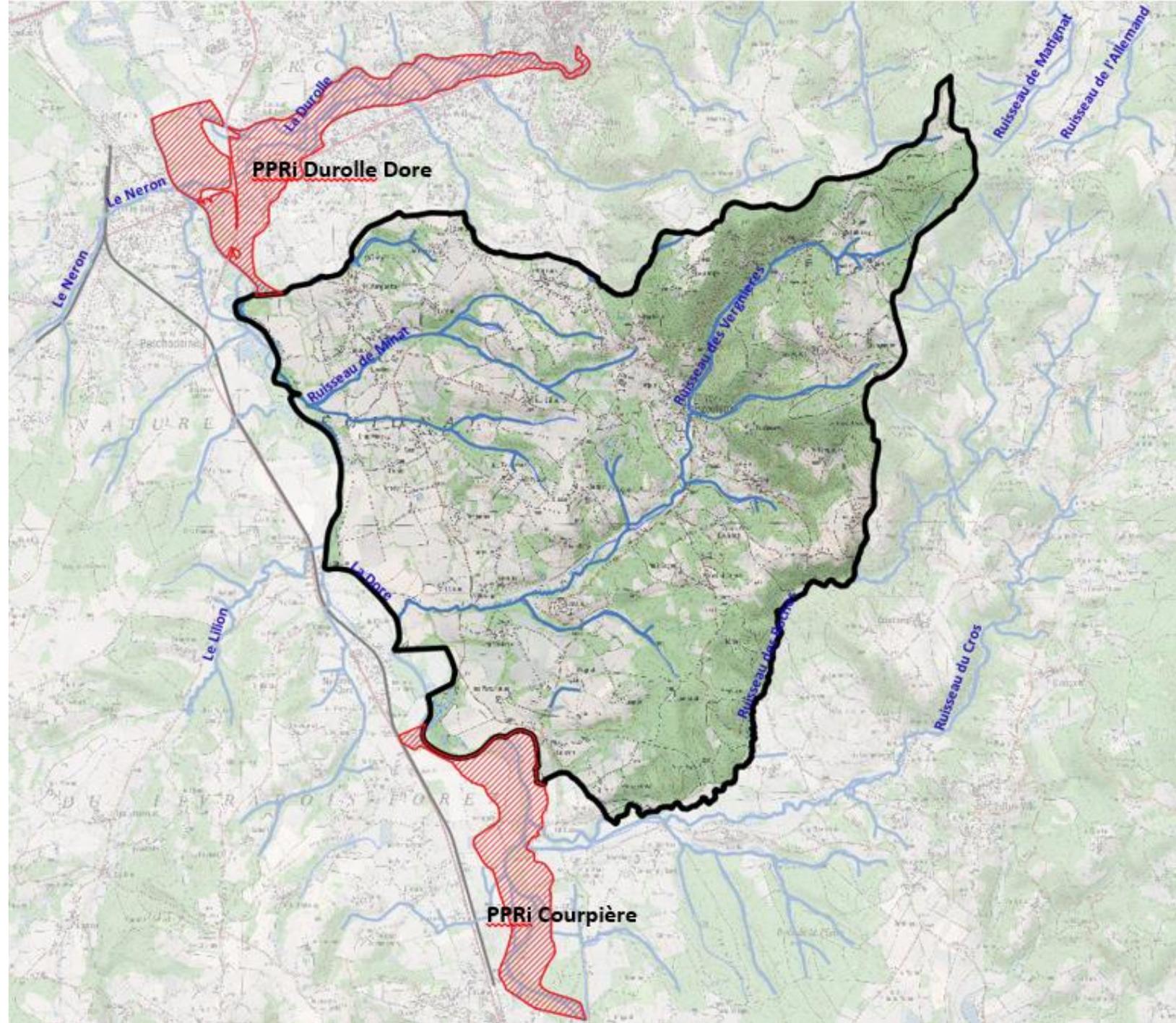
Source : Géorisques



Nuisances et risques

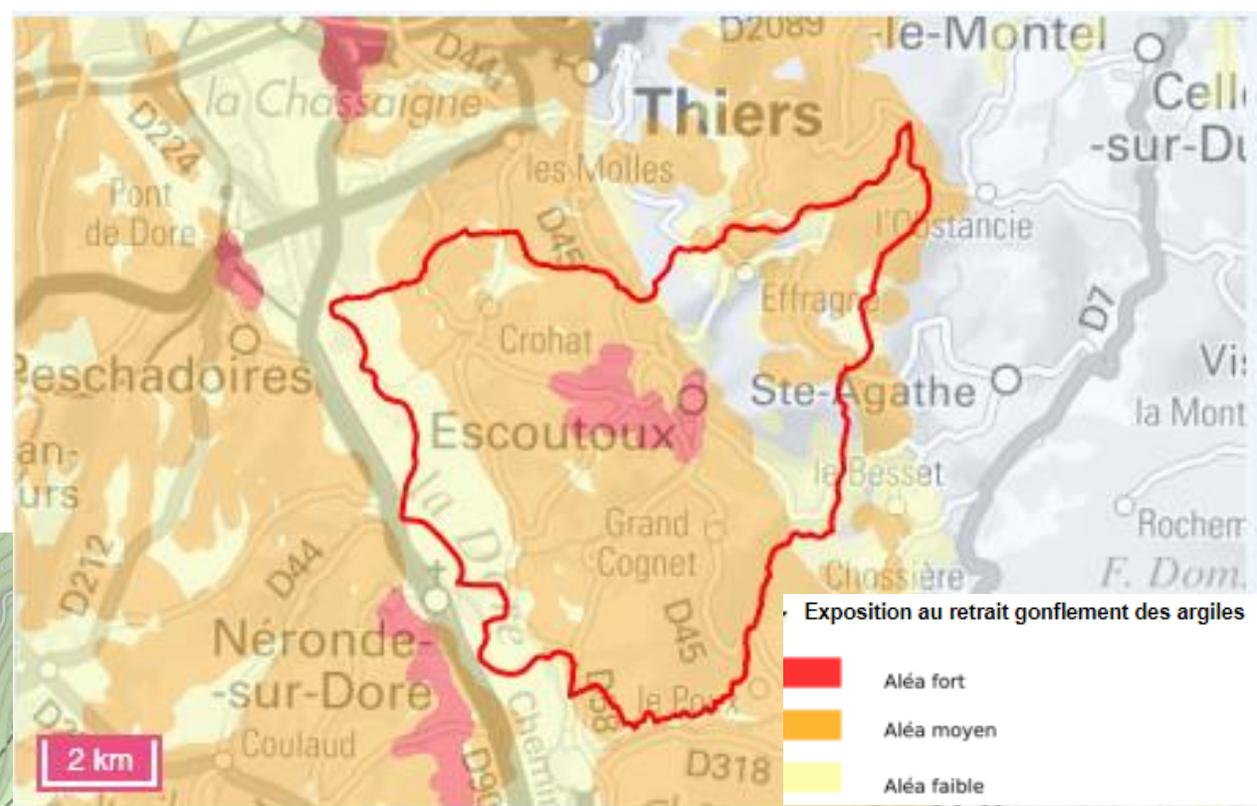
Le territoire d'Escoutoux est limité à l'ouest, par la rivière La Dore. Plusieurs affluents de la Dore drainent le territoire communal.

- Inondations par crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Risque inondation : PPRI Durole Dore et PPRI Courpière



Risques et ressources

- Risque de retrait gonflement d'argiles : aléas faible, moyen et fort
- La base de données de la plateforme Datara indique que la commune d'Escoutoux est concernée par la présence de 3 sites de gisements de report, de type granulats. Ces gisements se situent sur des alluvions anciennes, sur la terrasse alluviale en rive droite de la Dore.

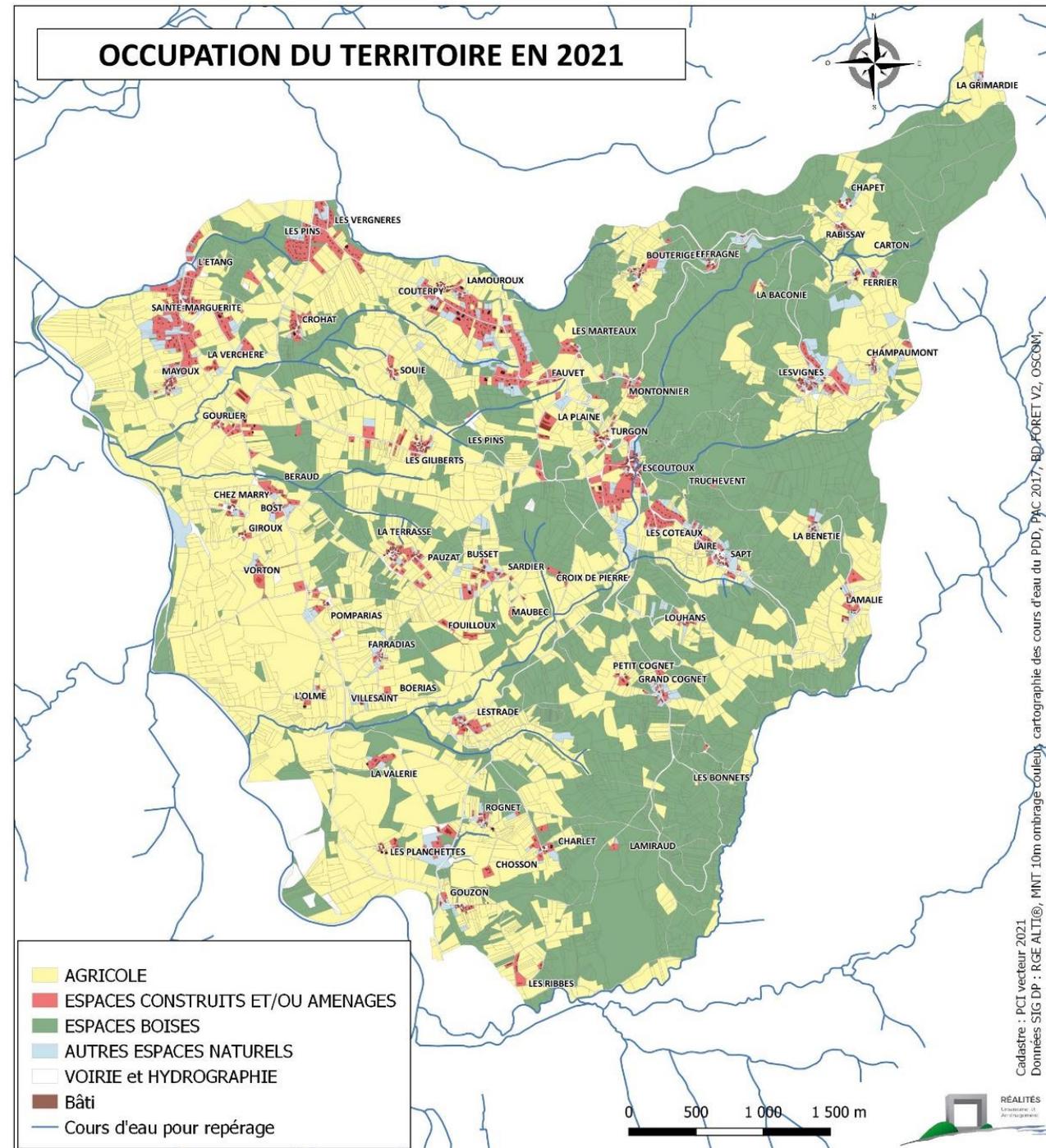
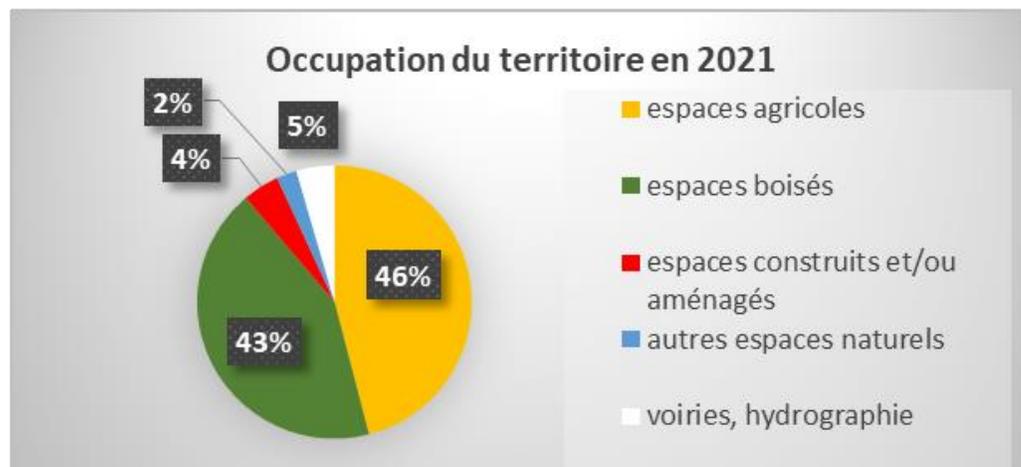


Demander des précisions à la DDT sur les gisements de report, de type granulats: classement particulier? Projet? Intérêt de l'identification/source?

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET CONSOMMATION FONCIÈRE

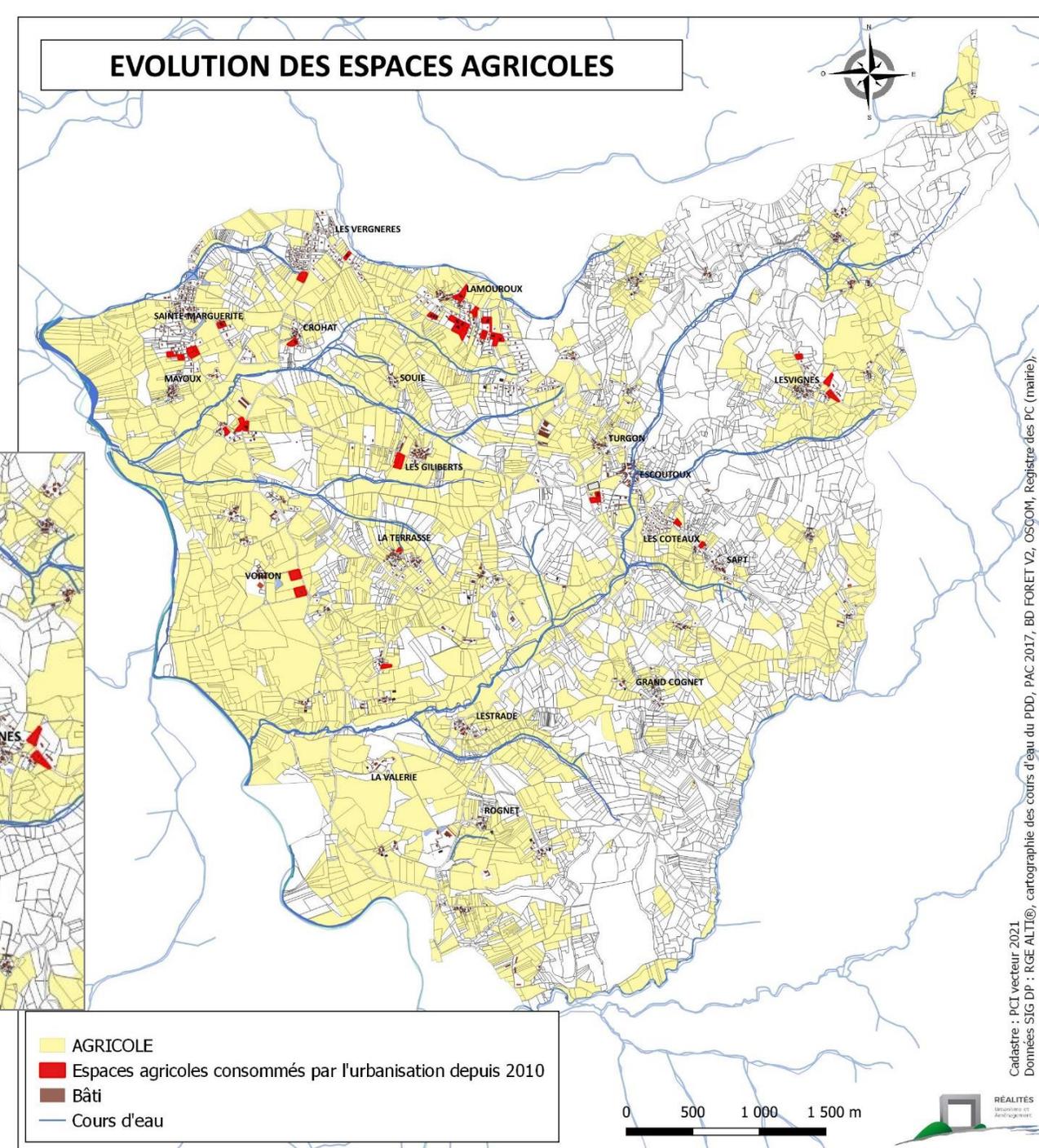
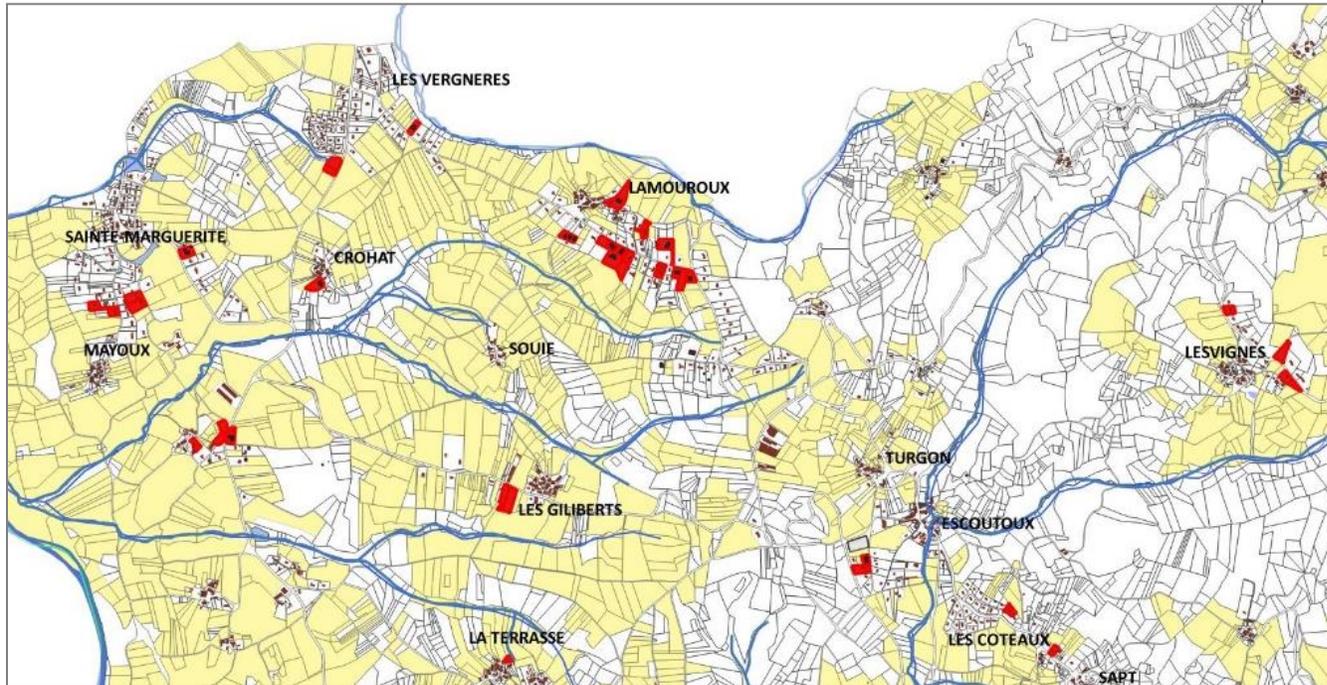
Organisation générale du territoire

- Superficie communale : 2742 ha.
- Espaces agricoles = 1256 ha,
- Espaces boisés = 1174 ha
- Espaces construits et/ou aménagés (habitat, équipements, activités) = 121 ha
- Voiries, réseau hydrographique et pièces d'eau = 126 ha.
- Autres espaces naturels (comprenant des friches, des jardins, parcs, fonds de parcelle) = 65 ha



Les espaces agricoles

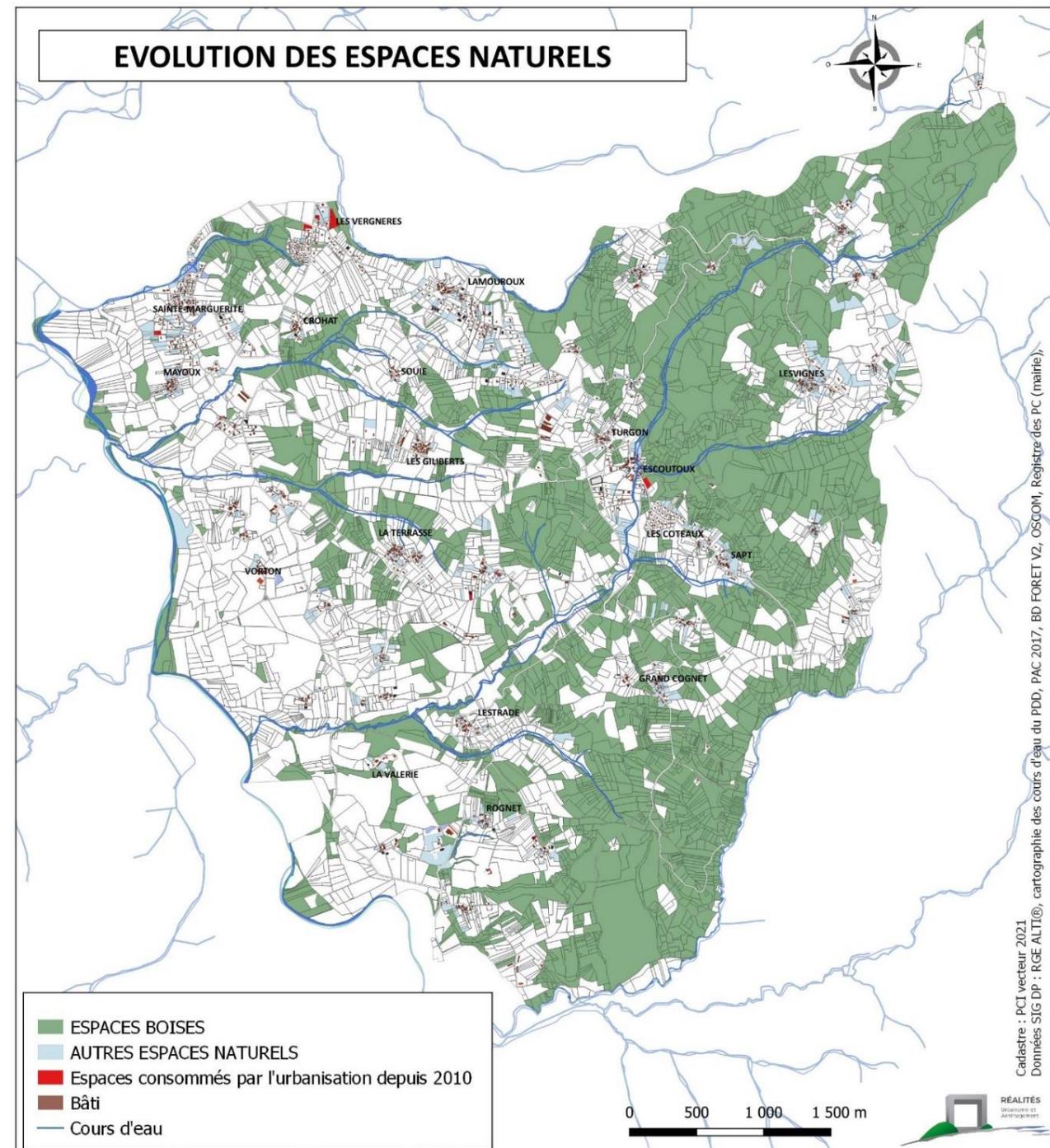
- Les espaces agricoles consommés sur la période 2010-2021 représentent **11 hectares**, dont **2 ha pour la construction agricole**
- Cette consommation concerne l'accueil de **47 logements neufs**



Les espaces « naturels »

Dont certains fonds de jardins

- Les espaces boisés consommés depuis 2010 représentent **1,44 hectares**. Cette consommation concerne uniquement la vocation d'habitat : **9 nouvelles constructions individuelles**.
- Les espaces naturels consommés depuis 2010 représentent **0,45 hectares**. Cette consommation concerne **4 nouvelles constructions individuelles et un projet agricole**.



Les espaces urbanisés

Depuis 2010, 13,5 ha ont été consommés.

- Environ 11,5 ha pour la vocation habitat
- Environ 2 ha pour la vocation agricole

Les espaces nouvellement construits/aménagés l'ont été sur :

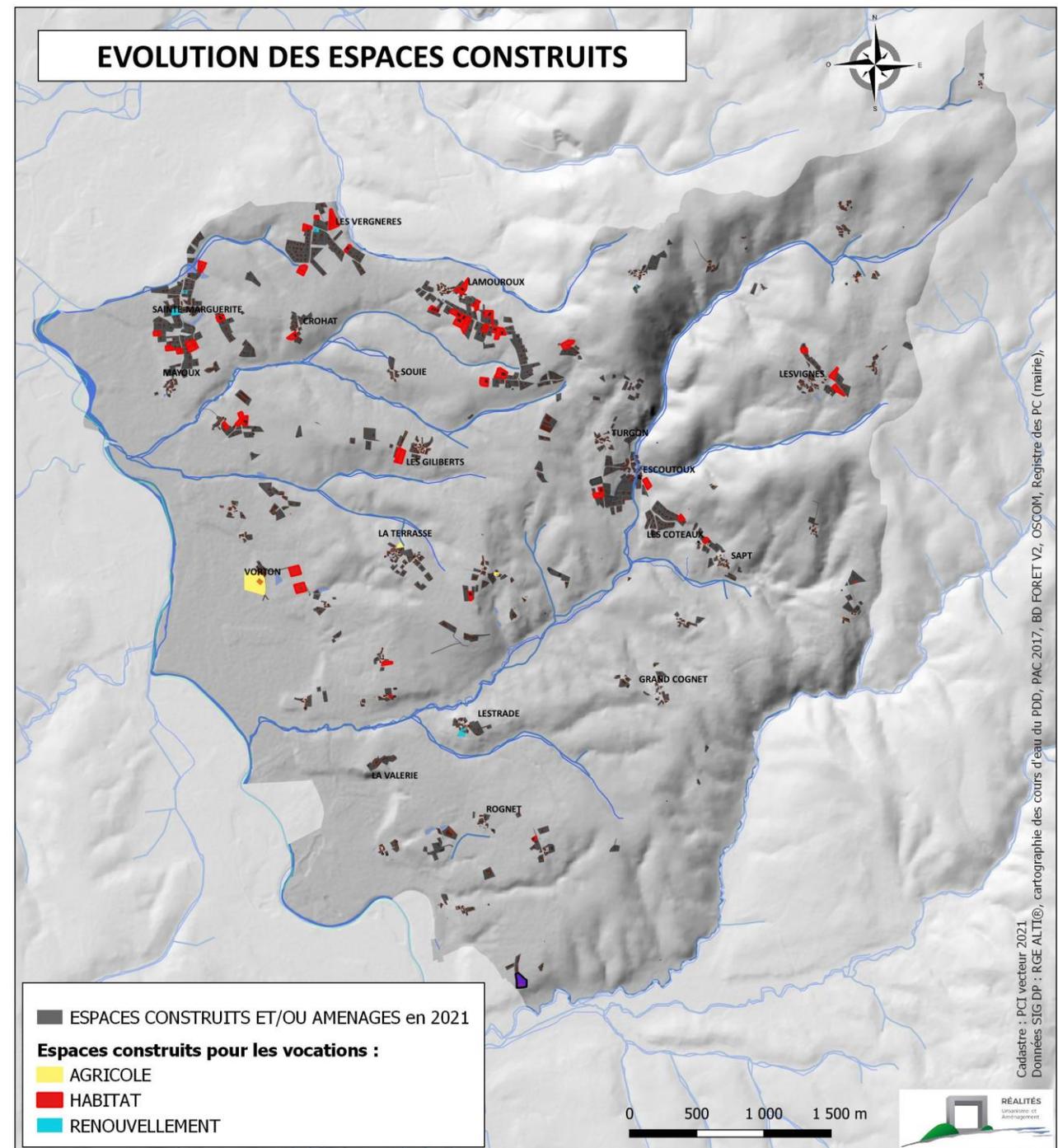
Espaces agricoles : 11,6 ha
Espaces naturels : 0,45 ha
Espaces boisés : 1,44 ha

- Les espaces consommés ont permis la réalisation de
- 61 nouveaux logements, maisons individuelles: 11,28
 - 3 nouveaux logements locatifs (maisons): 0,19
 - 4 projets agricoles

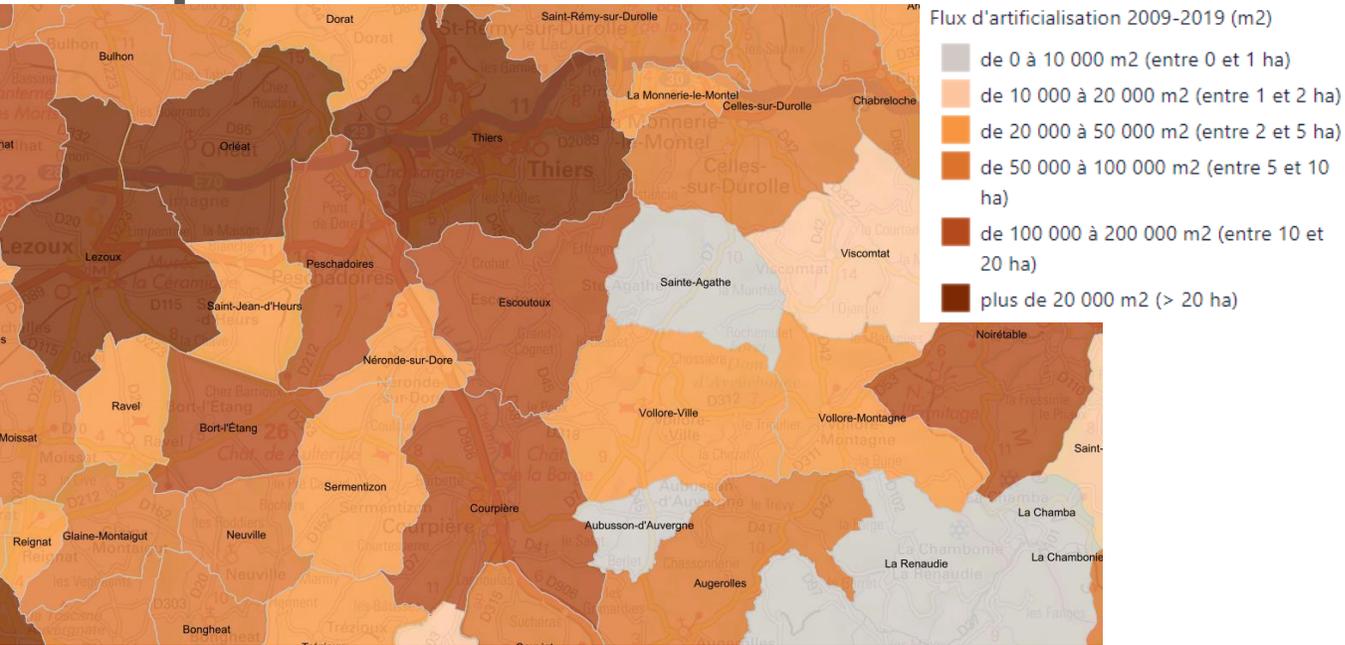
Densité moyenne de l'ordre de 6 logements à l'hectare
Moyenne de 1800 m² par logement

Rappel objectif SCOT:

- Moyenne de 15 logements à l'hectare
- Besoin foncier de l'ordre de 6/7 ha jusqu'en 2038 (3,8 ha pour 10 ans)



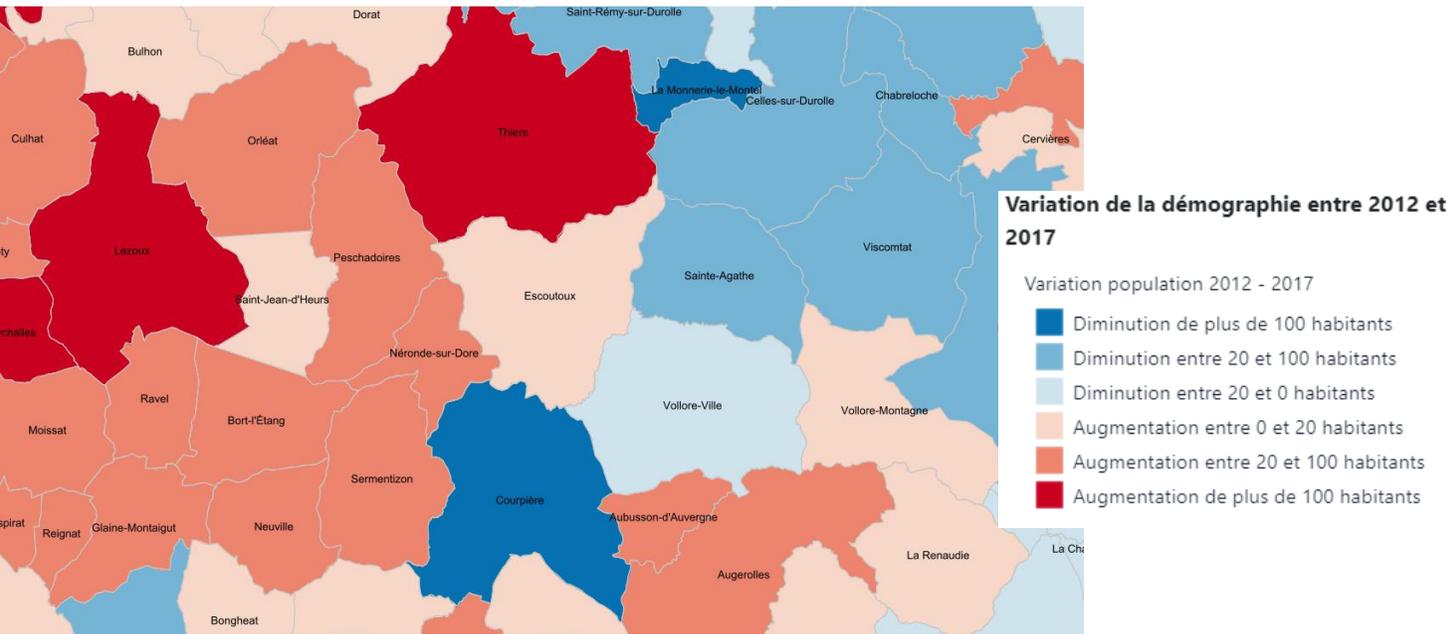
Comparaison intercommunale



Données de l'observatoire nationale de l'artificialisation des sols

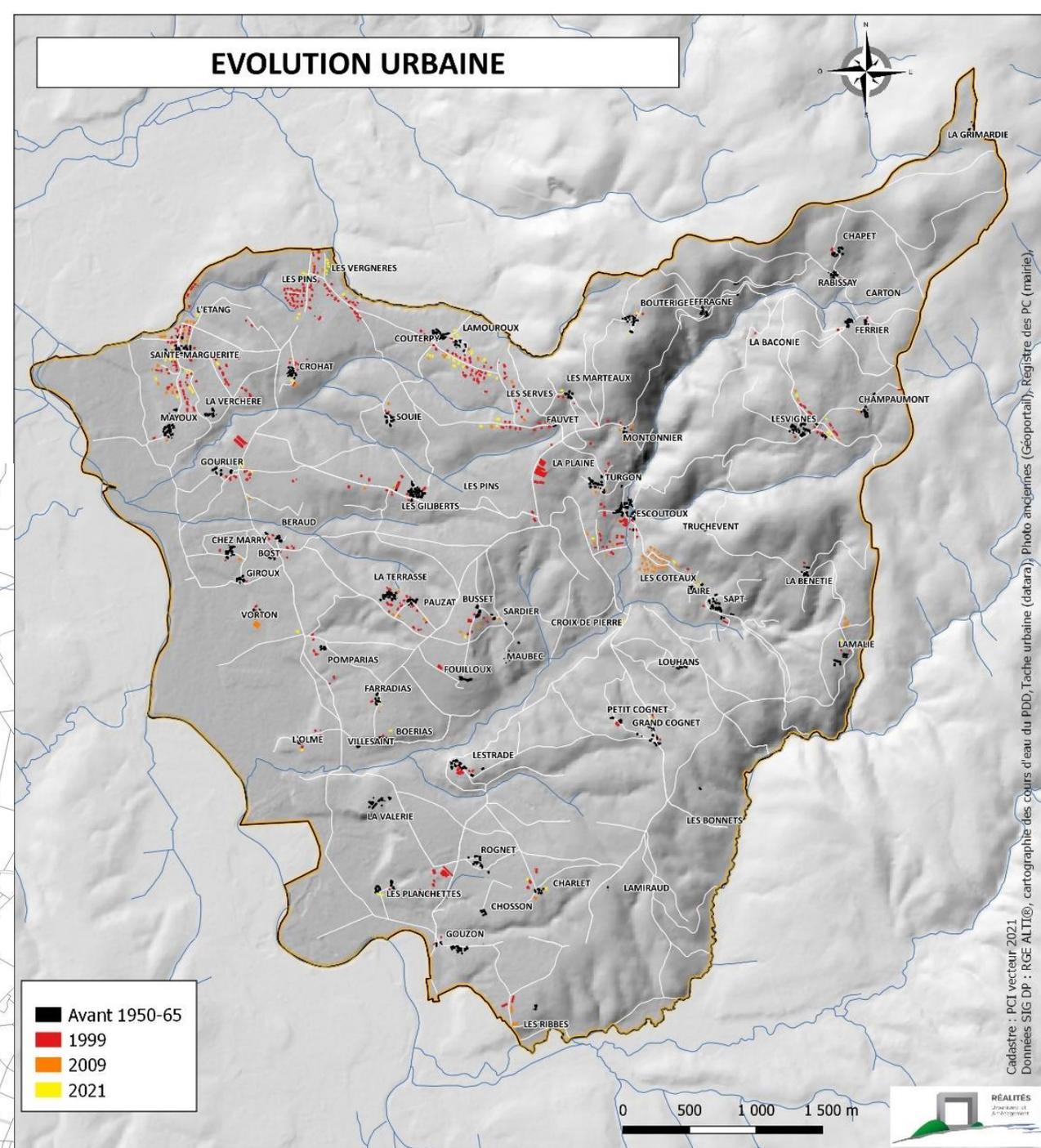
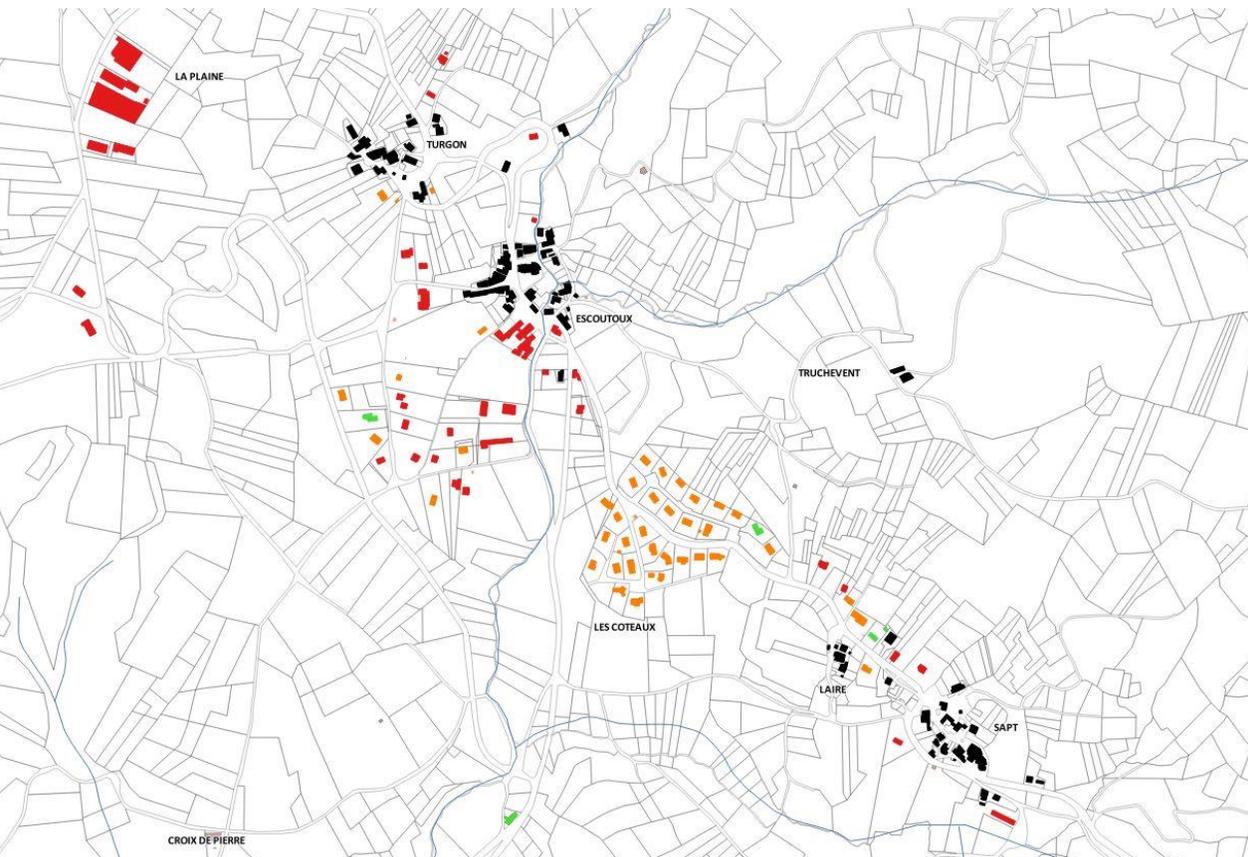
Une consommation de 11,27 ha sur 2009-2019, soit un taux d'artificialisation de +0,41%

Une consommation foncière conséquente pour une augmentation démographique faible, sur la période 2009-2017



⇒ Construire un projet de territoire permettant de s'inscrire dans une gestion de l'espace plus économe ET permettant le renouvellement/accueil de nouveaux habitants

Evolution de l'urbanisation



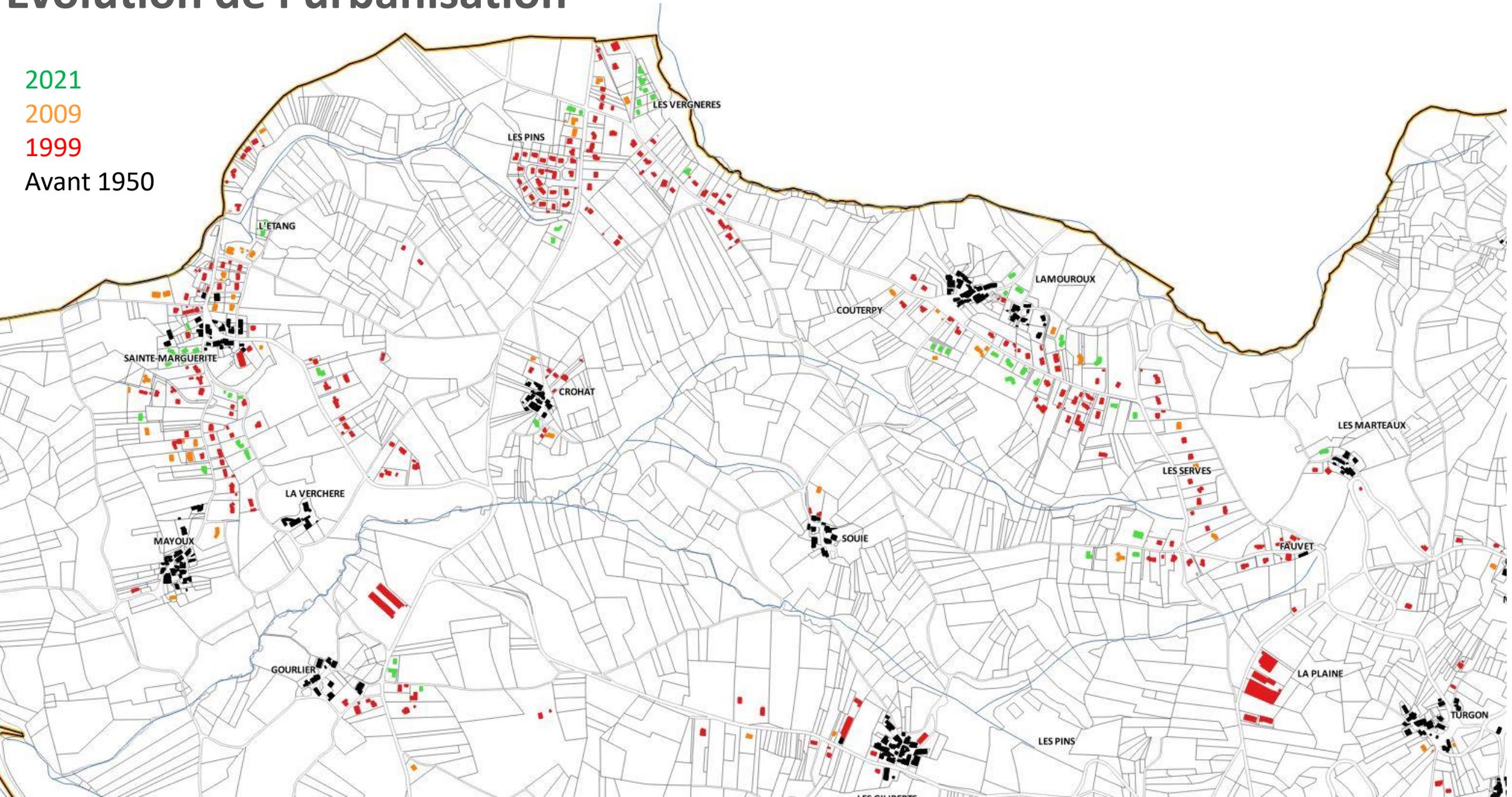
Evolution de l'urbanisation

2021

2009

1999

Avant 1950



PREMIERS ENJEUX DÉGAGÉS

- **Des quartiers davantage « sous pression », liée à la proximité de Thiers**
 - Une nécessaire réflexion sur les secteurs à privilégier pour les années à venir, au sein de la commune, dans un contexte de réduction des surfaces disponibles pour la préservation des espaces agricoles et naturels
- **Une obligation d’être compatible avec les orientations du SCOT**
 - Mobiliser en priorité la reconquête du bâti existant
 - Une obligation de démontrer une gestion plus économe de l’espace: consommation de l’ordre de 11 ha pour l’habitat, alors que le SCOT indique un besoin de l’ordre de 7 ha sur 2020-2038
 - Tendre vers ces objectifs par une réduction importante des capacités d’accueil du PLU actuel (prochaine réunion) et vers une amélioration de la densité, tout en tenant compte du cadre de vie et du cadre paysager du territoire
 - Améliorer l’efficacité foncière, dans un contexte de rareté future du foncier: cibler des secteurs permettant une opération d’ensemble, pour la production de différentes formes de logements, permettant le renouvellement régulier de la population

LE PAYSAGE

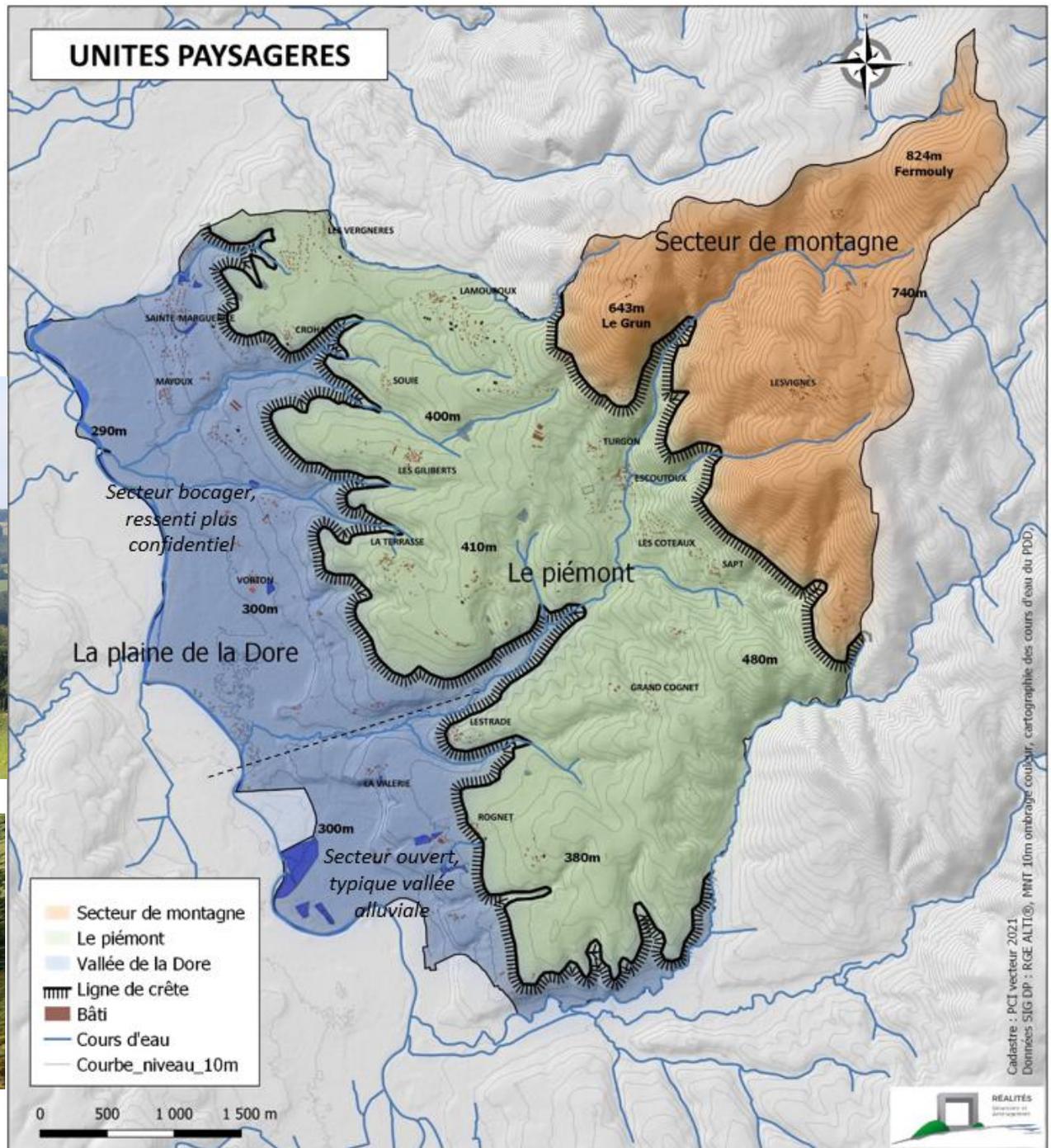
Les entités perçues

La plaine de la Dore

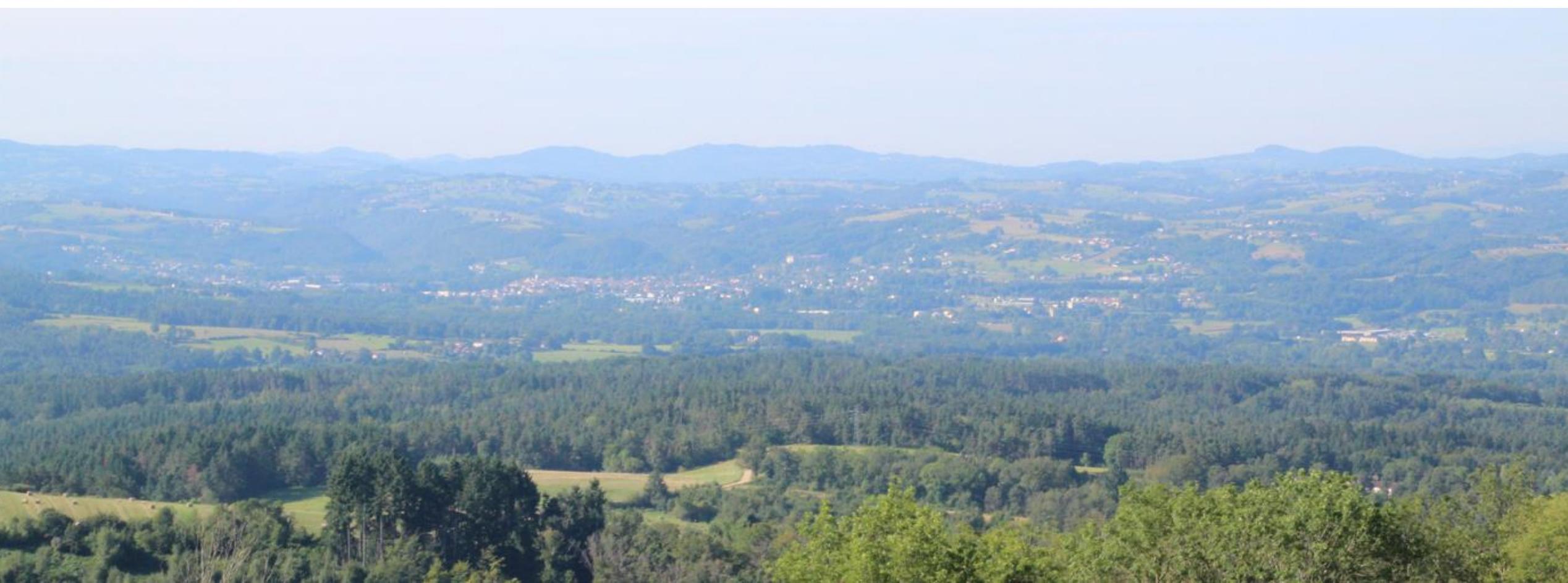
- Partie Nord : plus de bocage, ressenti plus confidentiel
- Partie Sud : agricole, ouvert

Le piémont, espace de transition entre plaine et montagne

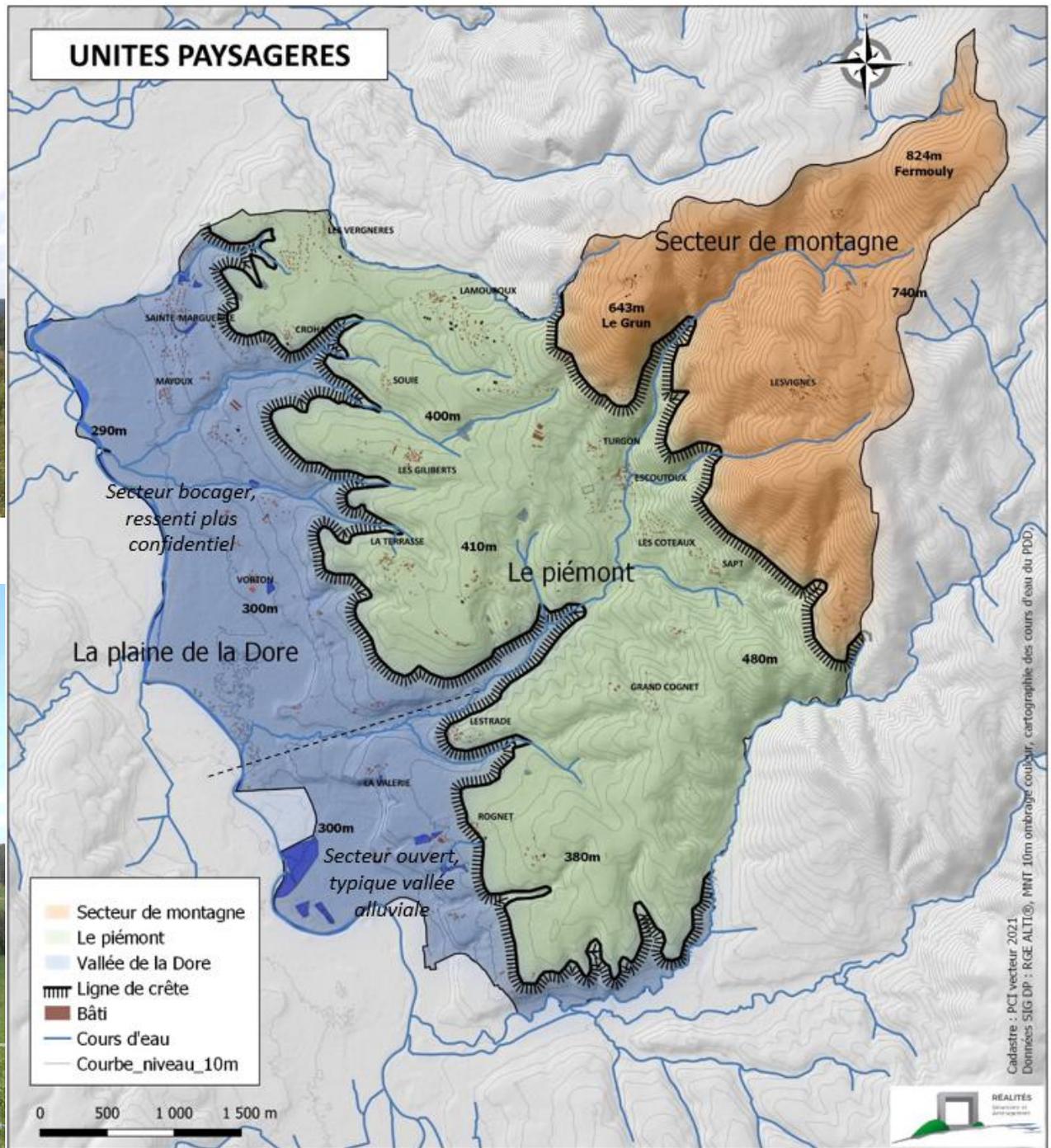
Le secteur de montagne.



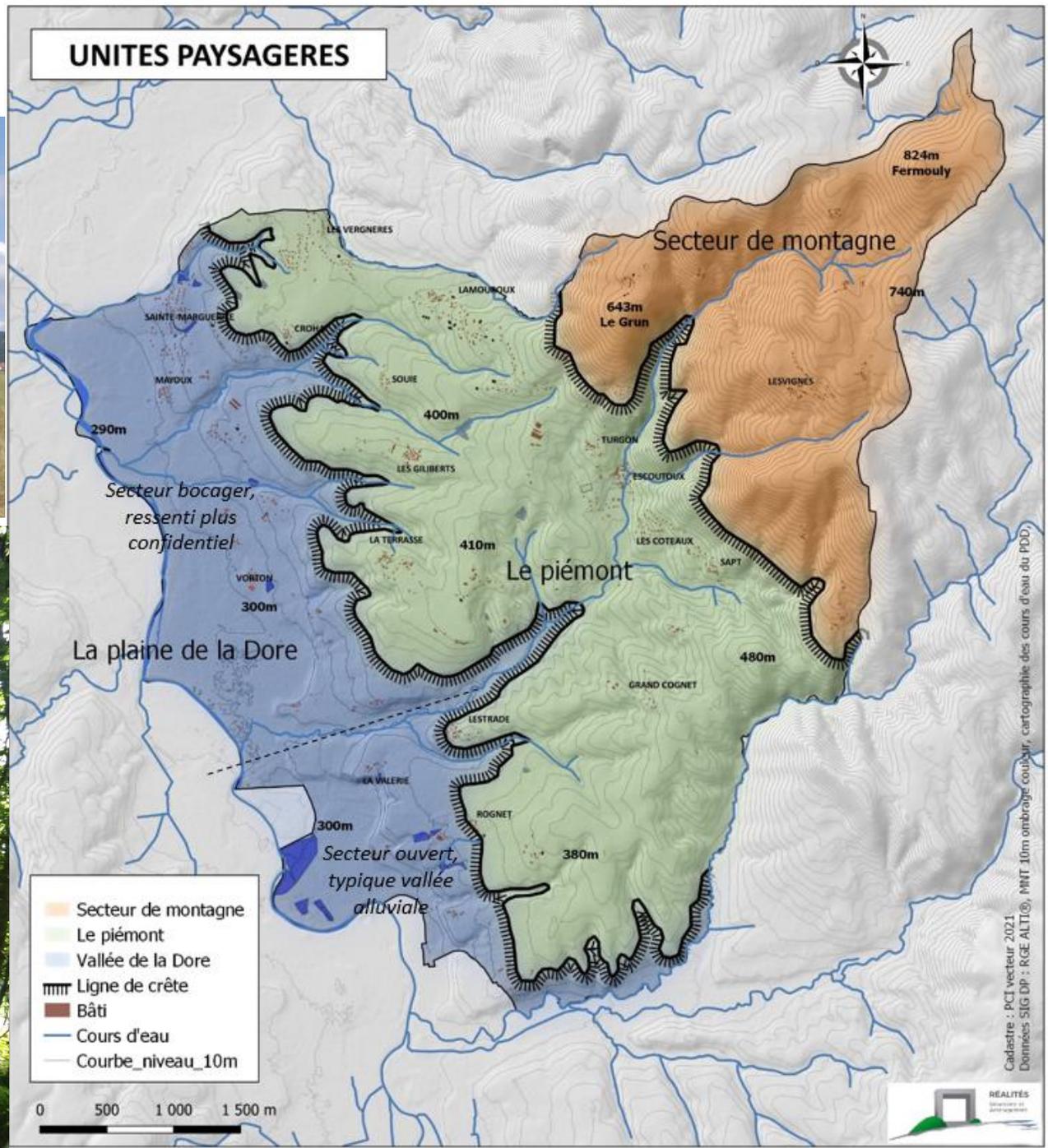
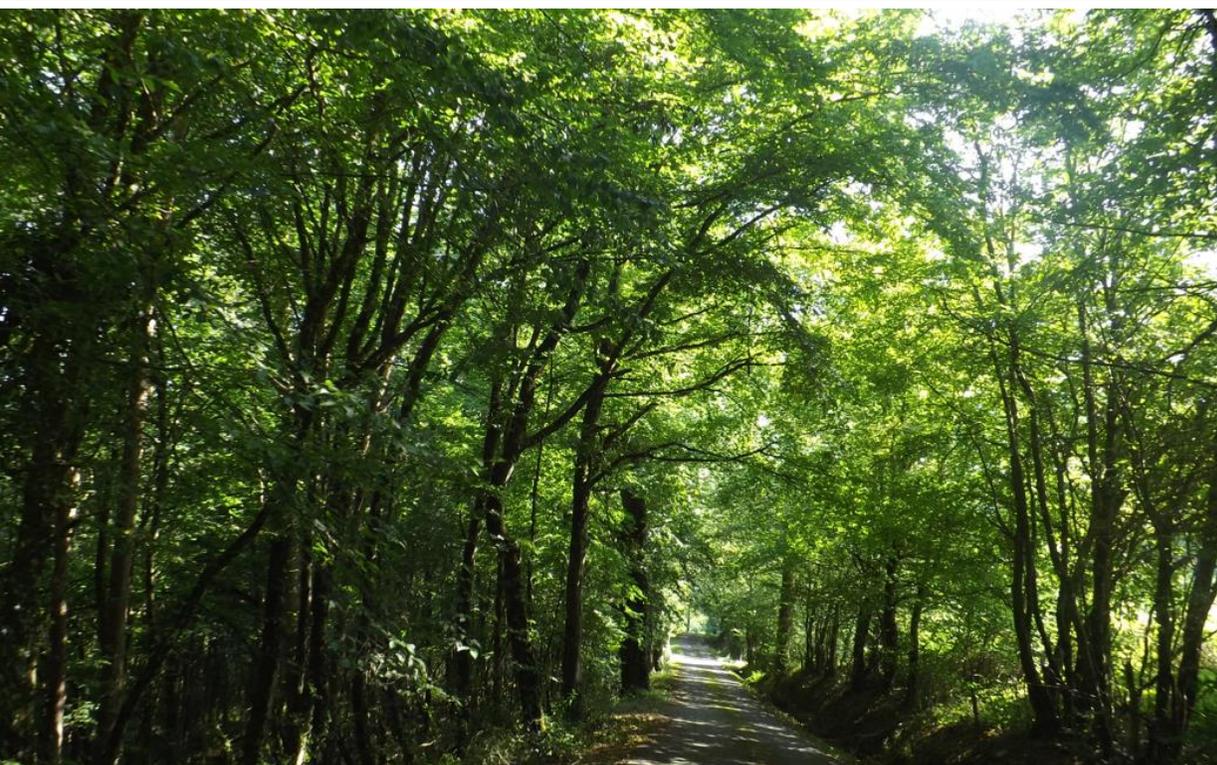
Les entités perçues



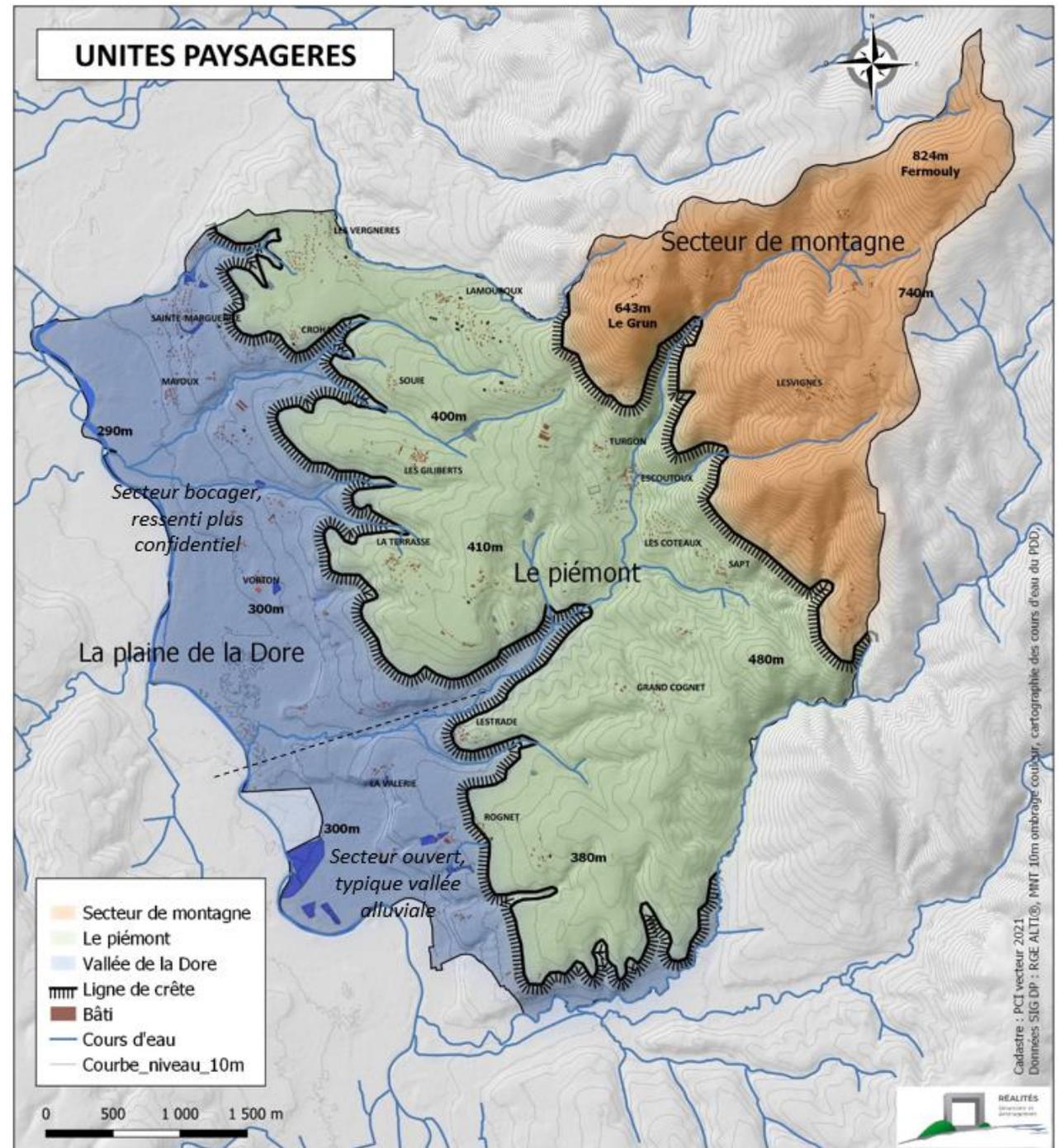
La plaine de la Dore



Le piemont

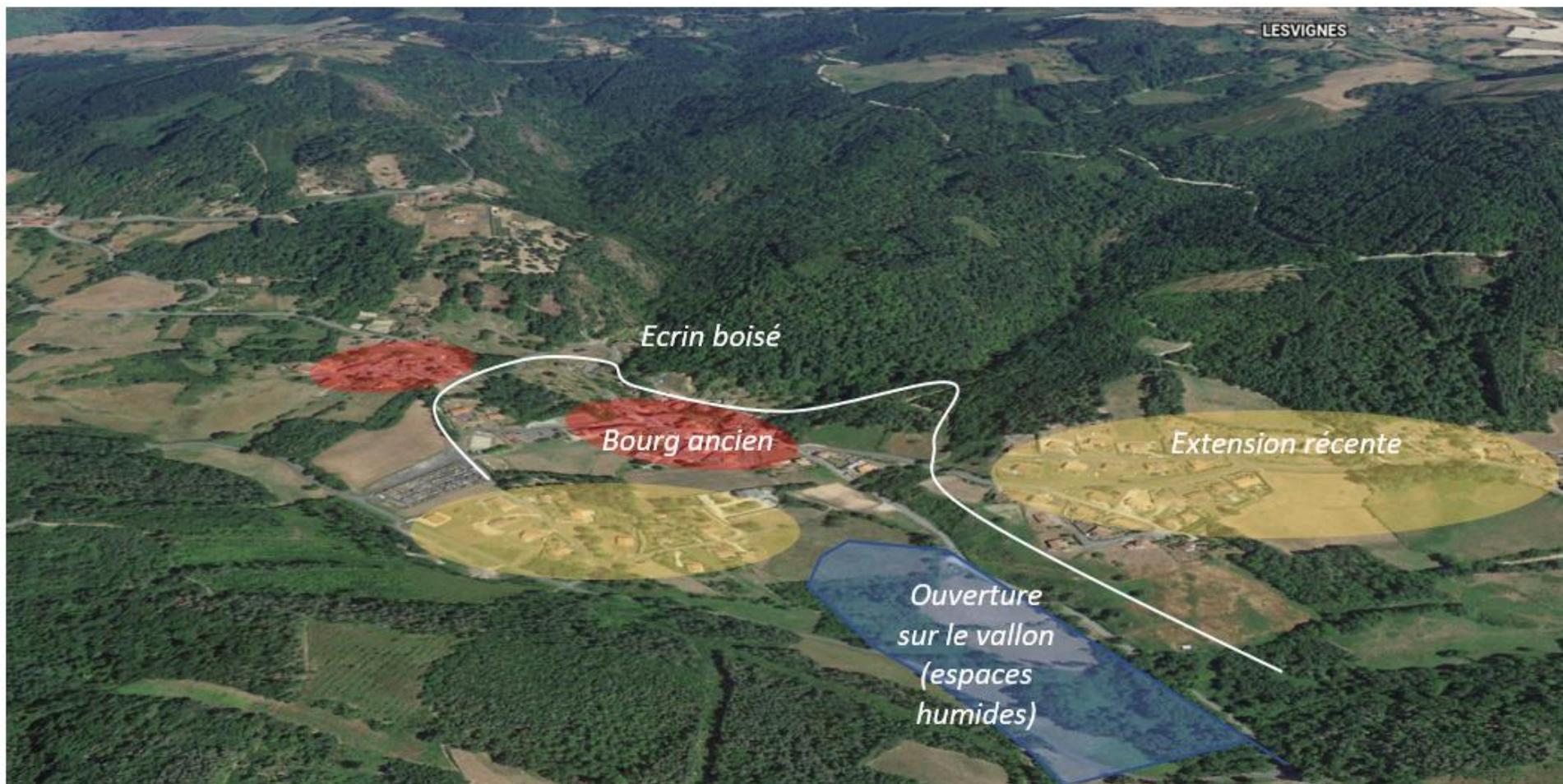


Le secteur « de montagne »



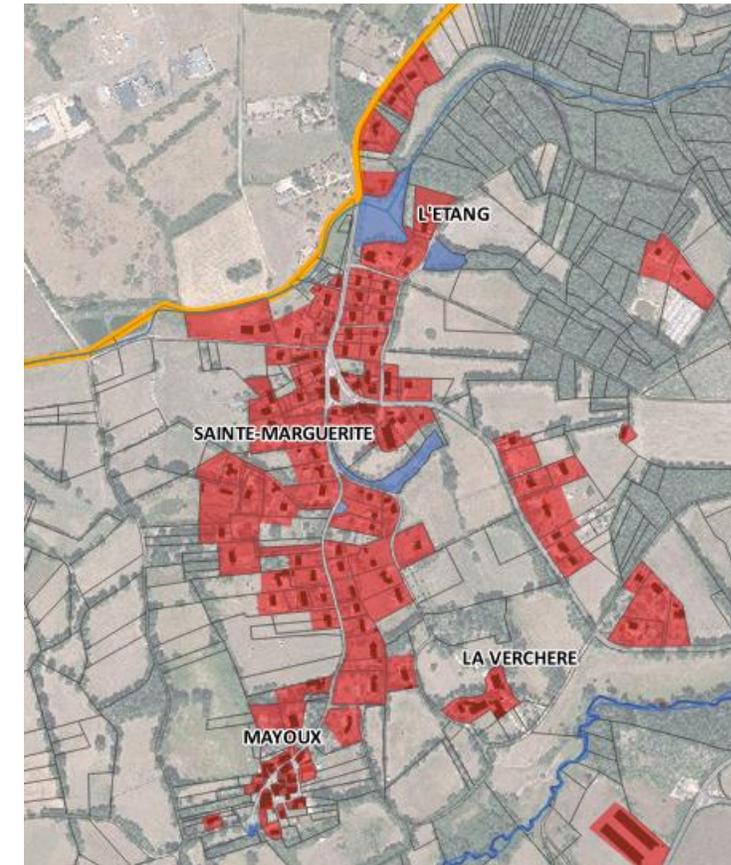
Le bourg d'Escoutoux

- Au pied d'un écrin boisé
- S'ouvrant sur le vallon au sud
- Ambiance très naturelle et bucolique : contact direct avec les bois, fruitiers et jardins en transition, espaces publics très végétalisés, circuit de l'eau



Les secteurs proches de Thiers

- Lamouroux, Saint Marguerite, Les Pins : transformation urbaine.



Les Vergneres



Lamouroux

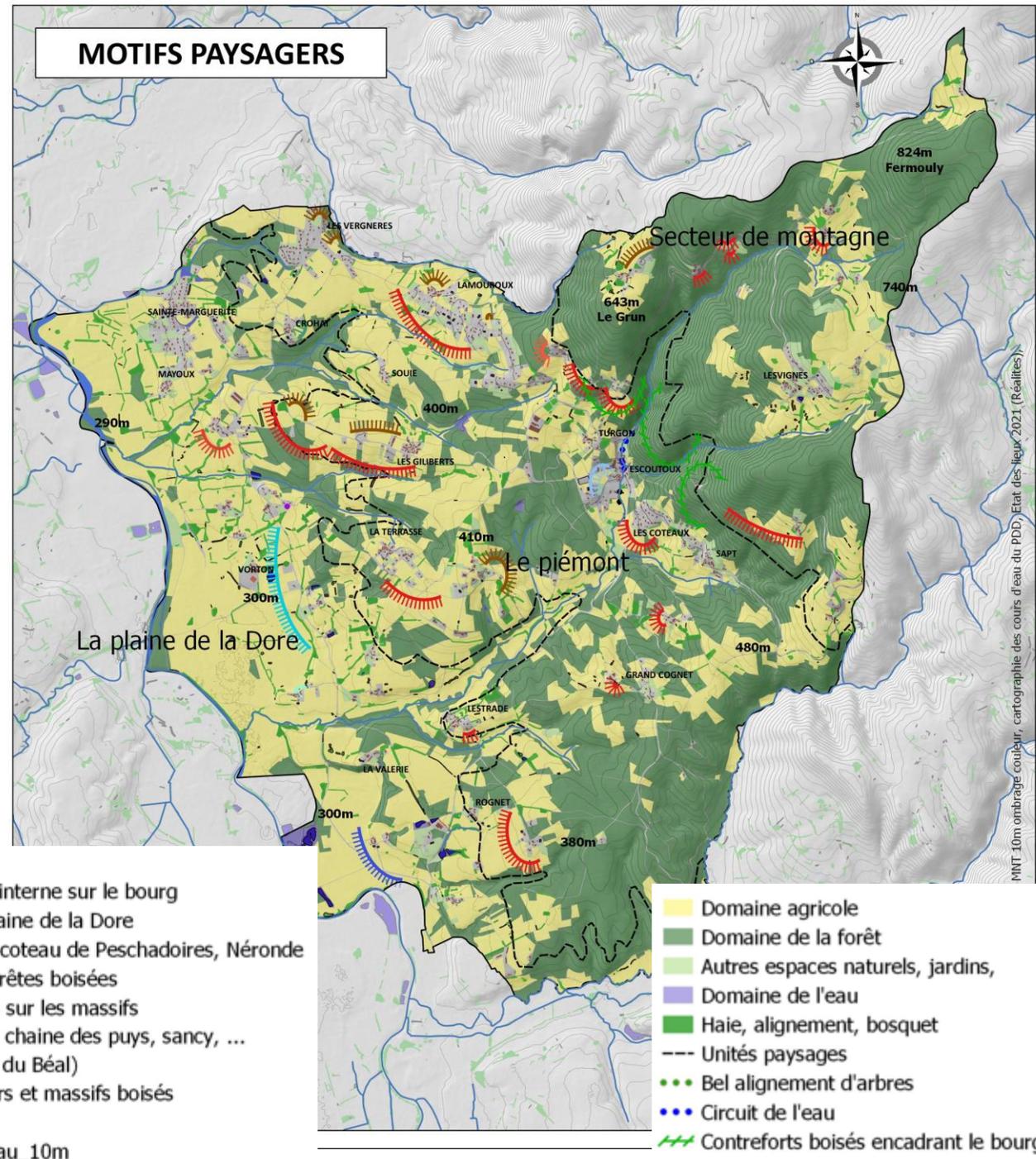


- L'urbanisation de ces sites s'est fait généralement de manière linéaire, le long des voies de communication, ne respectant plus la morphologie traditionnelle de l'habitat groupé:
- D'autre part, ces nouvelles constructions se sont installées généralement sur de grand tènement, avec un recul prononcé par rapport à la voie, et des grands jardins
- Depuis quelques années : plus forte pression foncière



PREMIERS ENJEUX DÉGAGÉS

- **Des points de vigilance**
- Dégradation des espaces agricoles (disparition des haies, enfrichement des pentes, ...)
- Gestion du boisement : Le couvert forestier domine le secteur de montagne mais également le piémont. La forêt gagne sur des terres en déprise agricole.
- les essences utilisées pour le (re)boisement (résineux) peuvent avoir des incidences fortes sur les paysages : très perceptibles (couleurs, textures, alignement), ils participent à fermer des paysages.
- Dégradation des silhouettes bâties (développement des extensions périphériques). L'urbanisation linéaire et mitée est à stopper.



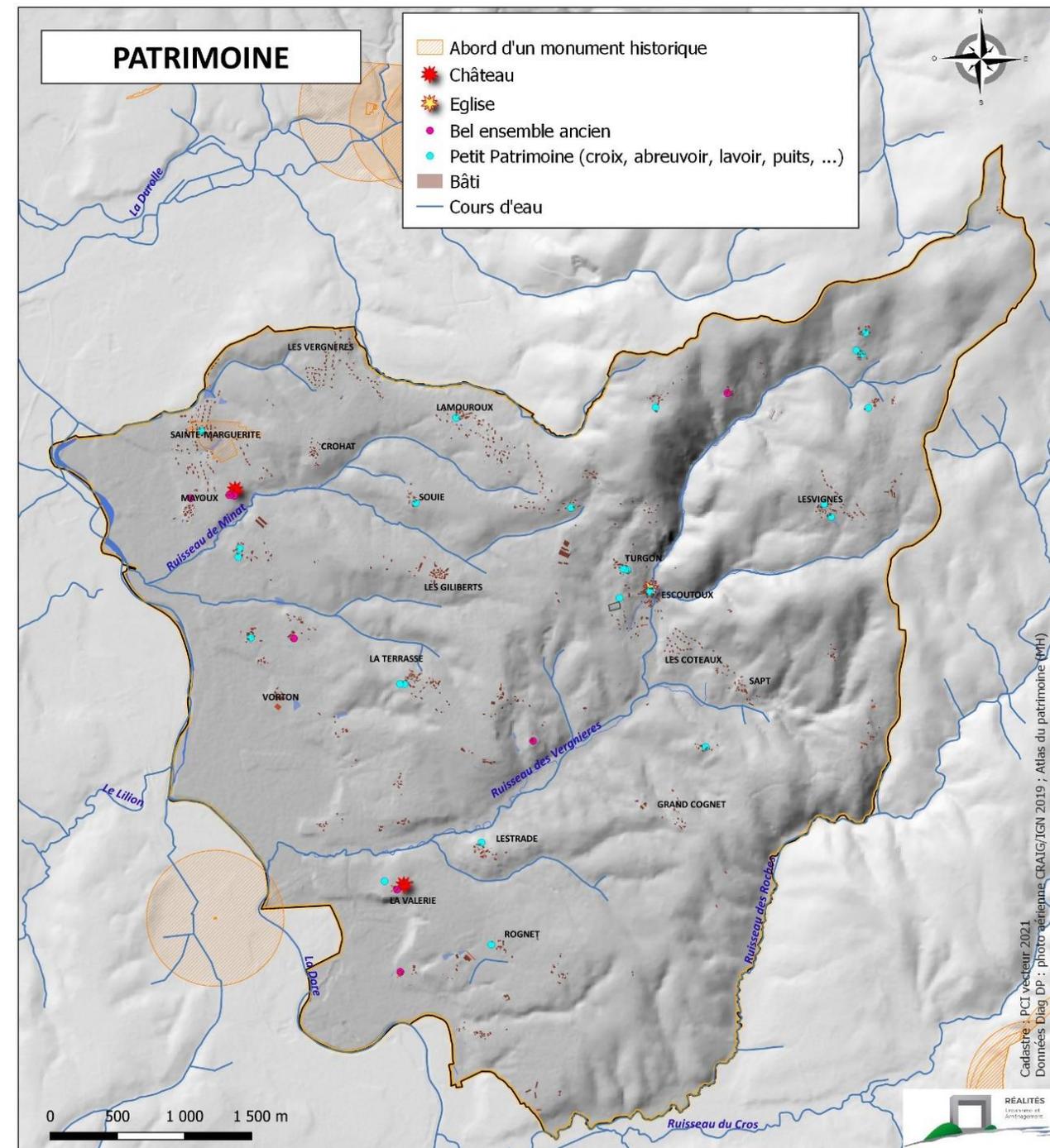
LE PATRIMOINE

Monuments historiques

- **Croix de chemin** (monument historique depuis 1951) au hameau de Sainte Marguerite



- L'Église Saint Bonnet sur la commune voisine de Néronde sur Dore. Son périmètre de protection des abords couvre une petite partie de la commune d'Escoutoux (plaine de la dore).

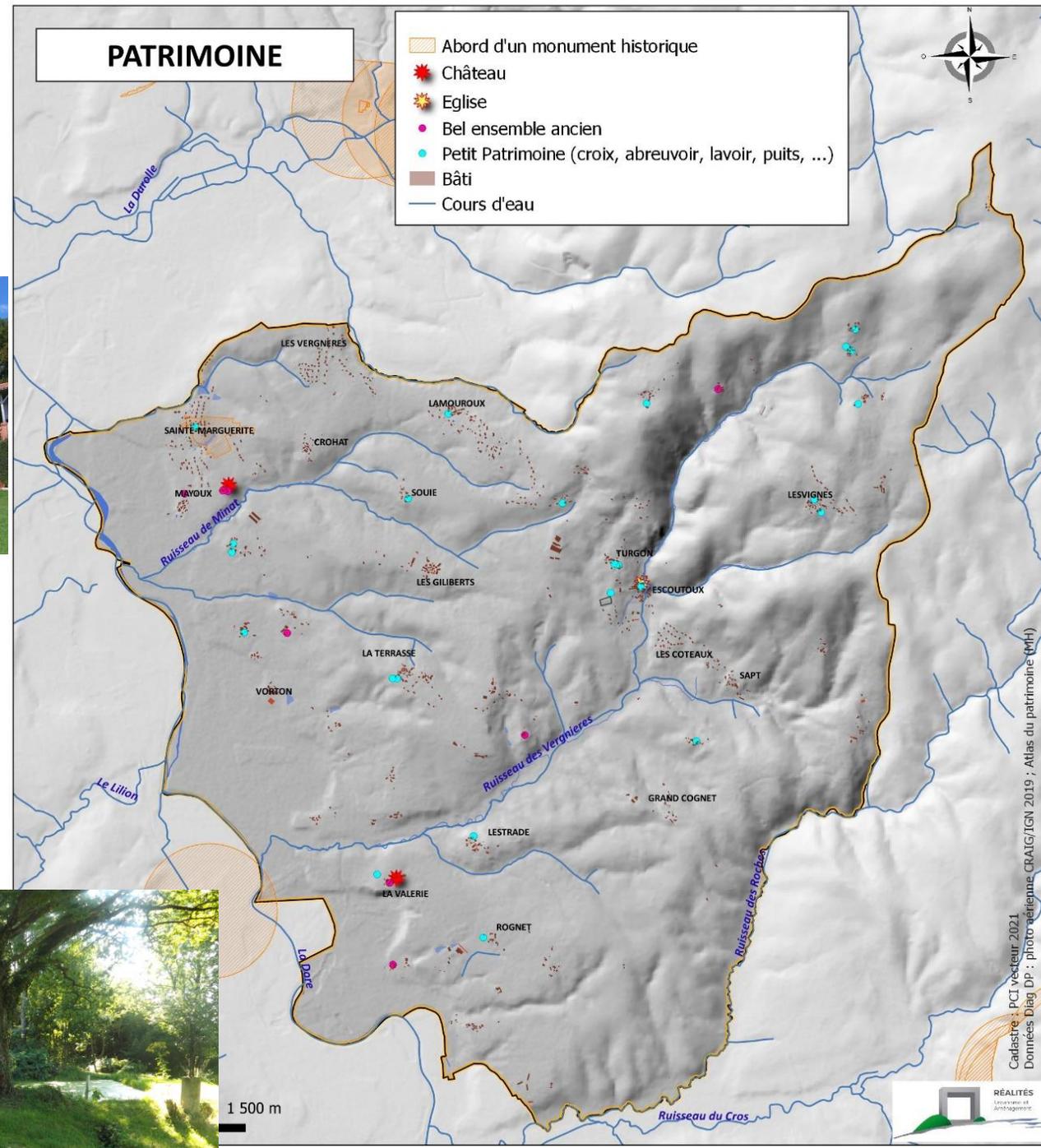


Patrimoine remarquable et petit patrimoine

- Patrimoine remarquable : Eglise de Saint-Sulpice ou de Saint Georges, Château de la Verchère, Château de la Vallerie, maison bourgeoise à Mayoux; maison de Maubec

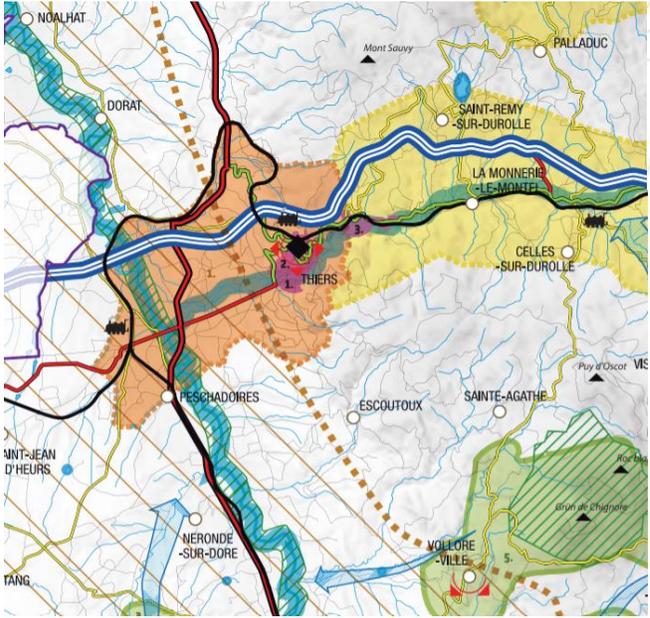


- Petit patrimoine : croix, lavoir, abreuvoir, puits, four à pain, monument aux morts, lieu de mémoire Ambroise Croizat, circuit de l'eau dans le bourg, ...



Constructions traditionnelles

- Matériaux : terre (pisé, brique), pierre (granite)
- Les secteurs du piémont : emploi plus généralisé du pisé / Secteur des hautes terres : matériaux plus résistants à un climat plus rude (pierre de taille).
- Type de couvertures à l'image d'un territoire de transition entre plaine et montagne : une majorité de tuiles rouges mélangée à des couvertures grises.
- Constructions traditionnelles : essentiellement des fermes agricoles, mais également des maisons de journaliers et de bourg



Constructions traditionnelles

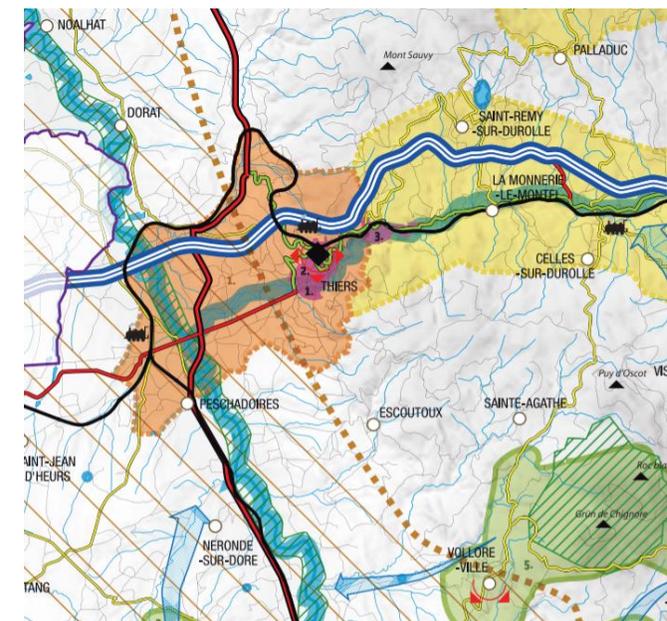
- Matériaux : terre (pisé, brique), pierre (granite)
- Secteur « de montagne »: matériaux plus résistants à un climat plus rude (pierre de taille).
- Type de couvertures à l'image d'un territoire de transition entre plaine et montagne : une majorité de tuiles rouges mélangée à des couvertures grises.
- Constructions traditionnelles : essentiellement des fermes agricoles, mais également des maisons de journaliers et de bo



Les structures paysagères remarquables

A reconnaître et à préserver :

-  Les massifs boisés historiques
-  La voie ferrée et les « quartiers de la Gare »
-  Les silhouettes de villages
-  Le pisé
-  Les étangs, plans et cours d'eau
-  Les anciennes routes nationales



Chapet



Les constructions récentes

- Décalage / noyaux anciens en termes de formes et implantations
- implantées sur de grandes parcelles et l'ensemble forment une urbanisation linéaire
- secteurs d'extensions des années 70 : grands jardins, généralement arborés et bien entretenus: très faible densité (bas du bourg,...).
- Constructions très récentes sur de plus petites parcelles (pression foncière forte du côté de Thiers?)
- La recherche de la vue est systématique => atout de la commune
- Des styles architecturaux aujourd'hui assez diversifiés: couleurs de façades et menuiseries, encadrement, ...



Exemple sur Les coteaux: une diversité de teintes de façades:



Les constructions récentes

- Préserver le cadre de vie rural de la commune:

Être vigilant sur:

L'intégration des constructions dans la pente

Traitement des abords des constructions:

les clôtures: essence et hauteur: ambiance urbaine et fermeture des paysages ouverts (enjeux différents entre limites séparatives et alignement)

l'imperméabilisation des sols: à limiter compte-tenu du relief et pour se préserver de la chaleur en été

Les franges urbaines et la relation entre espace urbain et espace rural, en particulier pour les extensions récentes (Lamouroux, Sainte-Marguerite)



Les marteaux



Les coteaux



Les Pins



Les Vergneres

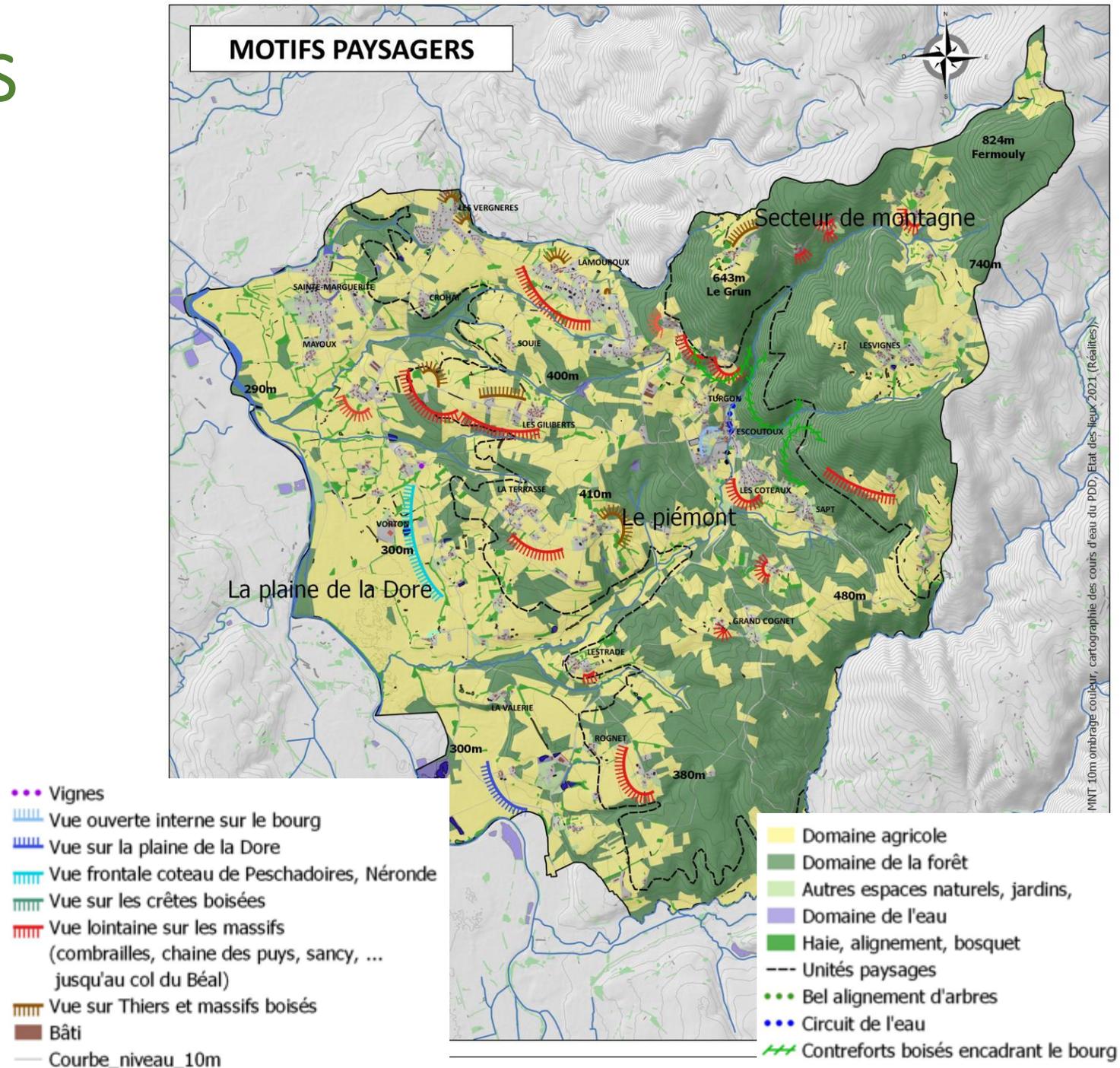


Fauvet

PREMIERS ENJEUX DÉGAGÉS

- **Encourager la mise en valeur de l'architecture traditionnelle et patrimoniale**
- Identifier et protéger les éléments patrimoniaux: bâtiments remarquables, petit patrimoine
- Poursuivre leur mise en valeur?: des espaces publics « de quartier/hameaux » à valoriser ou construire?
- Définir un règlement permettant la mise en valeur du patrimoine traditionnel: encadrement en pierre/brique, façade en pierre ou pisé,...
- Trouver les outils permettant la reconquête du patrimoine bâti existant

- **Eviter la banalisation des paysages sur les quartiers les plus récents: l'ambiance urbaine**
- Stopper l'extension linéaire et « combler » les espaces vides restants
- Un aspect architectural général des constructions à encadrer afin de veiller à l'insertion au sein du quartier existant + travail sur les abords



Merci de votre attention!

Suite de la procédure: échange sur le diagnostic territorial